VILLE DE PARIS

Direction des solidarités

PORTRAIT SOCIAL DU 12E ARRONDISSEMENT

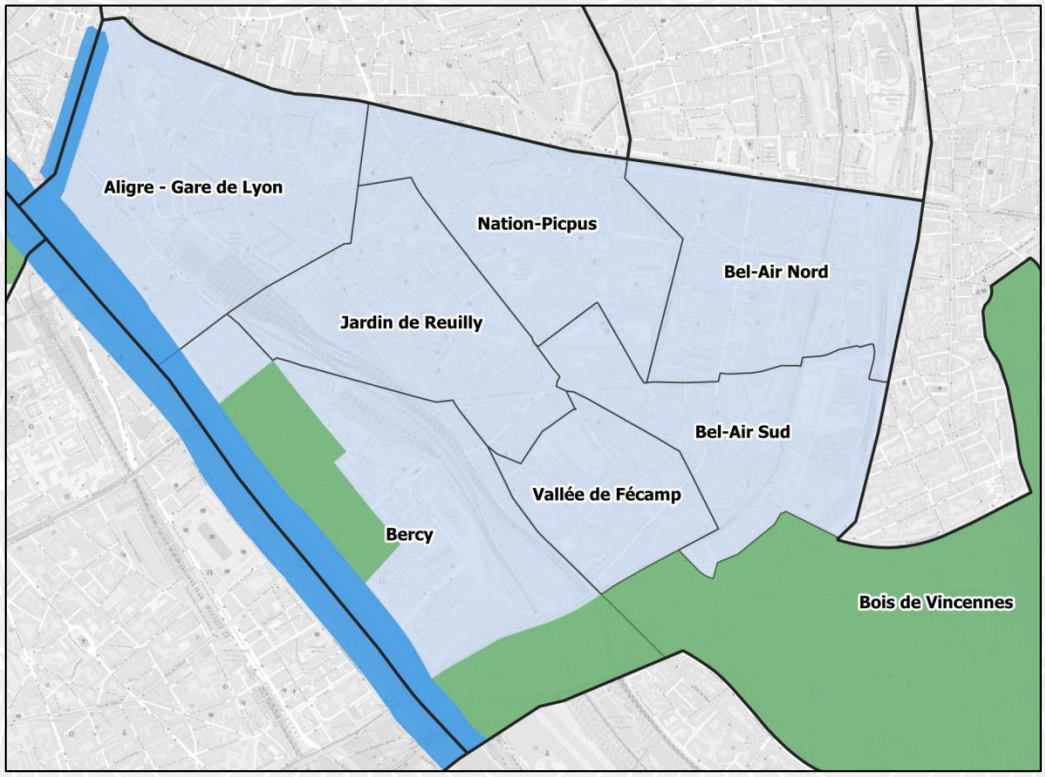

OBSERVATOIRE SOCIAL

Janvier 2023

Synthèse

Avec un peu moins de 140 300 habitant·e·s en 2017, **le 12e a connu une légère diminution de sa population ces cinq dernières années (- 0,6 %/an en moyenne depuis 2012)**, à l'image de Paris (- 0,5 %/an en moyenne sur la même période). Du fait de la présence de plusieurs infrastructures ferroviaires et du bois de Vincennes, l'arrondissement se caractérise par une densité très hétérogène selon les quartiers et globalement modérée comparée à celle de la capitale, à 22 199 hab/km² (hors bois).

Le profil démographique de la population de l'arrondissement est par ailleurs très proche de celui de l'ensemble des Parisien·ne·s : les mineur·e·s comptent ainsi pour 16 % des habitant·e·s du 12e et sont marqués comme à Paris par une forte proportion de jeunes enfants ; les personnes âgées de plus de 65 ans voient quant à elles leur part progresser à 18 % (+ 3 points de pourcentage par rapport à 2012) du fait du vieillissement démographique, qui touche aussi l'ensemble de la population parisienne et nationale. Enfin, la répartition par type de ménages du 12e est quasi similaire celle de la capitale, **les personnes seules représentant près de la moitié d'entre eux et les couples sans enfant comptant pour 45 % des familles**[1].

Graphique 1 • Variation du nombre d'habitant·e·s du 12e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.

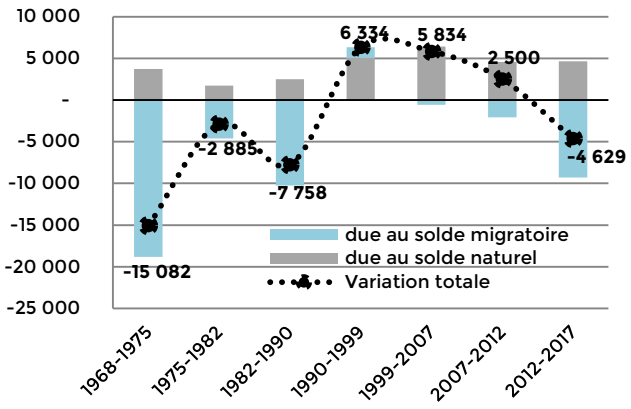

Graphique 2 • Répartition des ménages selon leur type en 2017.

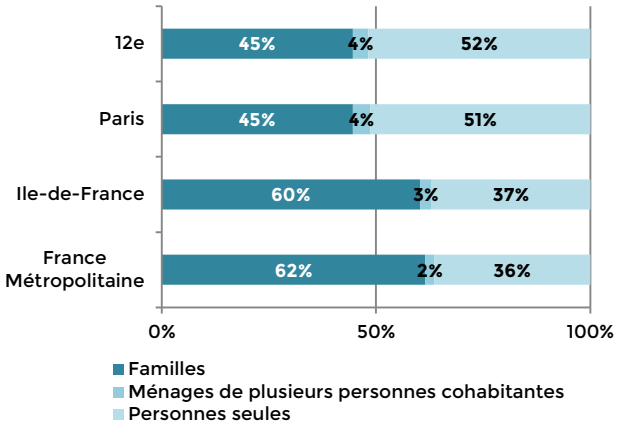

Source : Insee, RP 2017.

L'arrondissement se caractérise par **un parc social important, qui constitue 22 % de l'ensemble de ses logements** – une proportion plus élevée que celle de la capitale (18 %), qui dépasse par exemple celle du 18e (17 %). Ces logements sociaux se concentrent notamment aux Portes du 12e et dans les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp. À l'image de Paris, **les deux-tiers des résidences principales de l'arrondissement sont composées de surfaces d'habitation de taille moyenne**, comprise entre 30 à 79 m², et sont marquées par un taux de suroccupation proche de 12 %. La part de résidences inconfortables (sans salle de bain ni douche) est par ailleurs un peu plus faible dans le 12e (6,1 %) qu'à Paris (7,4 %), en lien avec **la récence des bâtiments**. À noter enfin que **le nombre de résidences secondaires** (8 % du parc de logements en 2017) **a quasi doublé par rapport à 2012**.

Graphique 3 • Répartition des résidences principales selon leur statut d'occupation en 2017.

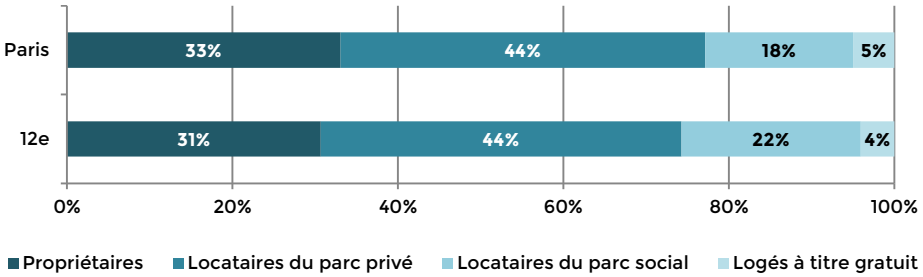

Source : Insee RP 2017.

[1] Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Dans son ensemble, **le 12e apparaît comme un « arrondissement moyen » dont les indicateurs socio-économiques sont proches de la moyenne parisienne**, qu'il s'agisse du revenu annuel médian des ménages (27 700 € par UC), du taux de pauvreté (14 %) ou encore du niveau de recours à l'offre sociale. Seule exception : **les aides destinées aux personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, sont légèrement plus sollicitées**.

À l'échelle infra-territoriale, les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont en revanche assez hétérogènes. On observe une séparation entre d'une part **une zone en « U » s'étirant de la gare de Lyon aux Portes du 12e, qui cumulent quelques signes de fragilité économique** (chômage plus élevé, faible niveau de diplôme et forte proportion de familles nombreuses et monoparentales) ; et de l'autre, l'extrême **nord-ouest de l'arrondissement et le quartier Nation - Picpus** qui accueillent davantage de cadres et où les revenus des ménages sont plus élevés.

Carte 1 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017

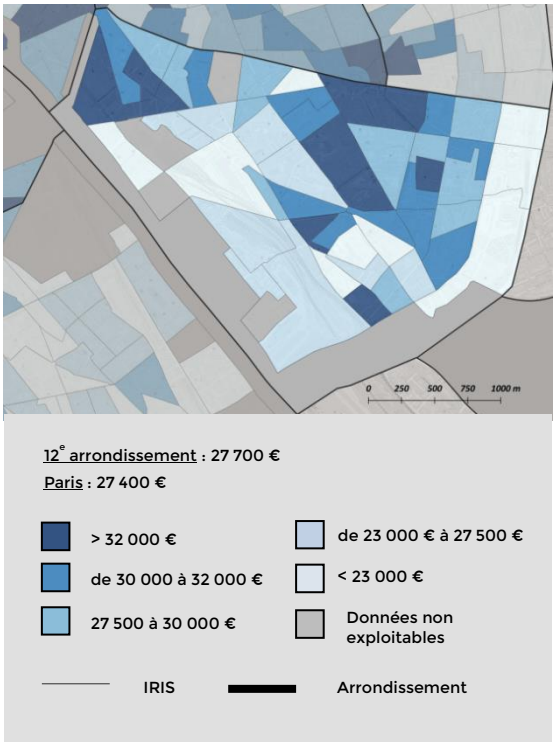

Carte 2 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017

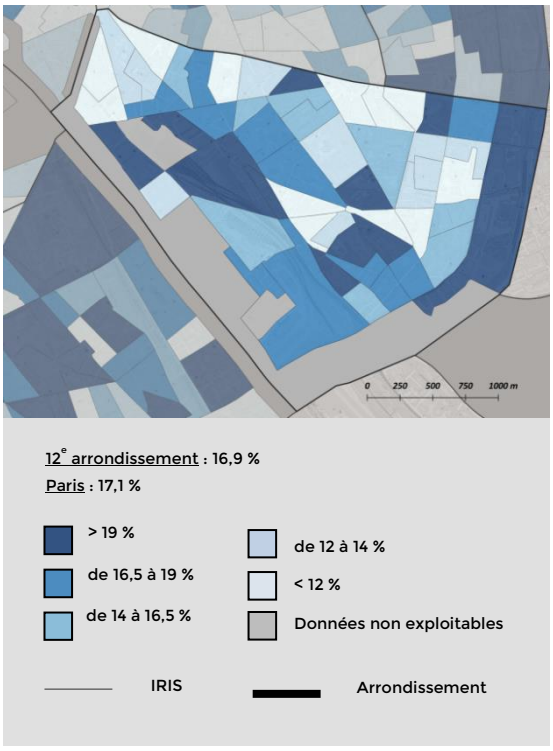

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur le site de l'Apur).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant·e·s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers[2].

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee, données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à de dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

[2] Consultez le site de la Ville de Paris pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre – de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs – en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris – appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 12e arrondissement

Aligre – Gare de Lyon
- Revenus annuels médians estimés : **30 199 €**
- Familles monoparentales : **18,1 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **15,7 %**
- Logements suroccupés : **10,6 %**
- Logements inconfortables : **6,9 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **7,2 %**

Nation - Picpus
- Revenus annuels médians estimés : **30 038 €**
- Familles monoparentales : **16,5 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **14,1 %**
- Logements suroccupés : **11,2 %**
- Logements inconfortables : **5,7 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **7,9 %**

Bel-Air Nord
- Revenus annuels médians estimés : **28 656 €**
- Familles monoparentales : **18,8 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,4 %**
- Logements suroccupés : **11,7 %**
- Logements inconfortables : **5,2 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **9,2 %**

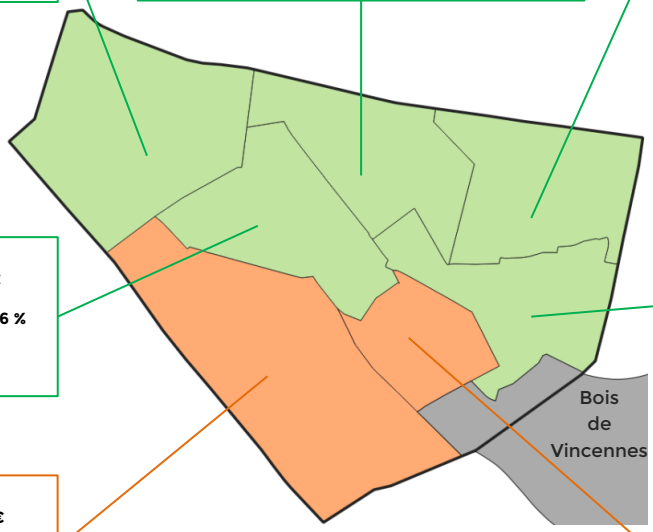

Jardin de Reuilly
- Revenus annuels médians estimés : **27 831 €**
- Familles monoparentales : **20,3 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **16,6 %**
- Logements suroccupés : **11,3 %**
- Logements inconfortables : **6,2 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,3 %**

Bel-Air Sud
- Revenus annuels médians estimés : **29 095 €**
- Familles monoparentales : **16,9 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,3 %**
- Logements suroccupés : **12,1 %**
- Logements inconfortables : **4,8 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,5 %**

Bercy
- Revenus annuels médians estimés : **25 925 €**
- Familles monoparentales : **23,7 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **16,7 %**
- Logements suroccupés : **12,3 %**
- Logements inconfortables : **7,0 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **12,5 %**

Vallée de Fécamp
- Revenus annuels médians estimés : **25 465 €**
- Familles monoparentales : **23,0 %**
- Population non scolarisée sans diplôme : **21,6 %**
- Logements suroccupés : **12,7 %**
- Logements inconfortables : **7,7 %**
- NEET parmi les 16-25 ans : **12,5 %**

Légende

- Indicateurs de précarité faibles : indice < 1,05
- Indicateurs de précarité modérés : indice entre 1,05 et 1,20
- Indicateurs de précarité élevés : indice > 1,20

Paris
- Revenus annuels médians estimés : **27 400€**
- Familles monoparentales : **18,8%**
- Population non scolarisée sans diplôme : **17,1%**
- Logements suroccupés : **12,4%**
- Logements inconfortables : **7,4%**
- NEET parmi les 16-25 ans : **8,8%**

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	12e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	140 296		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	22 478	16 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	20 035	14 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	12 241	9 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 4 629	- 0,6 %/an	- 53 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	15 385	11 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	22 199 hab/km²		25 247 hab/km²	
Ménages, familles et logement	Taille moyenne des ménages	1,85		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	6 055	54 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	6 366	19 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	2 370	7 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	16 052	22 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	8 642	12 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	4 541	6 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	27 700 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	14 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	8 423	28 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	419 (dont 112 dans le Bois de Vincennes)		2 829	
Catégories socio-professionnelles	Ouvrier·e·s parmi les actif·ve·s (2017)	4 863	6 %	80 965	7 %
	Employé·e·s parmi les actif·ve·s (2017)	14 625	19 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif·ve·s (2017)	35 893	46 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	17 612	17 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	8 216	11 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	12 780		198 117	
	Salarié·e·s en contrats précaires (2017)	9 115	15 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	1 681	9 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	5 567		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	8 104	6 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	14 041		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	29 973	18 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (2019)	719	28 ‰	10 169	24 ‰
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	2 416	29 ‰	31 178	22 ‰
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	1 447	4 %	18 253	4 %
	Mineur·e·s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	300	13 ‰	3 930	11 ‰
	Mineur·e·s confié·e·s à l'ASE* (2019)	143	6 ‰	2 106	6 ‰
	**hors MNA et situations non parisiennes*				

Sommaire

Démographie et familles 12

Population du 12e 12

La légère baisse du nombre d'habitant·e·s depuis 2012 suit la tendance parisienne 12

Les personnes âgées sont très légèrement surreprésentés, mais la répartition par âge de la population du 12e est proche de celle de Paris 12

L'arrondissement se caractérise par une densité très hétérogène selon les quartiers 13

Le 12e compte relativement peu de personnes de nationalité étrangère 14

Ménages et familles 14

La répartition par type de ménages est quasi similaire à celle de Paris 14

Le nombre de familles monoparentales connaît une hausse importante depuis 2012 15

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont présentes en fortes proportions aux Portes du 12e et dans les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp 15

À l'instar de la capitale, le 12e est marqué par la forte présence de jeunes enfants dont l'effectif connaît toutefois une nette diminution depuis 2012 16

Plus d'une personne seule sur dix est âgée de 80 ans ou plus 17

Les foyers du 12e ont globalement davantage recours aux aides de la Caf 17

Logements 18

Structure du parc de logements 18

Le nombre de résidences secondaires a presque doublé entre 2012 et 2017 18

Le taux de vacance est globalement faible 18

Résidences principales 19

Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement moins importante de ses habitant·e·s 19

Les deux-tiers des résidences principales sont constituées de surfaces d'habitation de taille moyenne, comprise entre 30 à 79 m² 19

Le nombre moyen de pièces par personne se situe au niveau parisien, sauf dans le quartier de Bercy où il est notablement plus bas 19

La suroccupation est une problématique qui touche principalement les abords de la gare de Lyon et du boulevard Soult 20

La proportion de résidences inconfortables est faible 20

L'arrondissement est composé davantage de locataires du parc social et moins de propriétaires 21

Parc de logements sociaux 22

Les logements sociaux se concentrent notamment aux Portes du 12e et dans les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp 22

Le parc social, aux trois-quarts en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes 22

Les prix au m² sont supérieurs à la moyenne de la capitale 23

Aides au logement et prévention des expulsions 23

Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf 23

Les familles avec enfant(s) sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement 24

Les ménages du 12e ont recours aux aides facultatives de la Ville de Paris dans la moyenne de la capitale 24

Emploi, insertion et précarité 26

Catégories socioprofessionnelles et revenus 26

La part de chaque catégorie socio-professionnelle est stable depuis 2012 et équivalente au niveau parisien 26

Le niveau de vie médian des ménages du 12e est le même que celui de la capitale mais il existe des disparités à l'échelle infra-territoriale 27

La pauvreté touche plus fortement certains quartiers, notamment ceux situés aux Portes de l'arrondissement 27

Activité, emploi et chômage 28

La population de l'arrondissement est un peu moins diplômée que l'ensemble des habitant·e·s de la capitale 28

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six 29

Le taux chômage est plus élevé au sud et à l'est du 12e 30

Les personnes en demande d'emploi sont au chômage depuis moins longtemps qu'en moyenne au sein de la capitale 30

Recours aux prestations et aides sociales 31

La part d'individus couverts par le RSA est légèrement supérieure à celle de la capitale 31

Les aides extralégales et facultatives destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires 32

La dépendance aux prestations sociales est aussi marquée dans le 12e qu'à Paris 32

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes 33

Les trajectoires scolaires des jeunes du 12e sont représentatives de celles des Parisien·ne·s 33

Le 12e compte compte une part de jeunes NEET quasi équivalente à la moyenne parisienne) . 33

Cartographie de la grande exclusion 34

Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 419 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 12e, dont 112 dans le Bois de Vincennes 34

Le 12e est équipé de 1 633 places d'hébergement pérennes à destination des personnes sans domicile 35

Personnes âgées 36

Démographie et mobilité 36

Le vieillissement de la population est marqué 36

Les séniors qui quittent Paris le font davantage pour entrer en établissement 36

Précarité et logement 37

Les séniors sont plus aisés au nord de l'arrondissement et plus précaires au sud 37

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est égale à la moyenne parisienne 37

Le 12e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse équivalent à la moyenne 38

Isolement et perte d'autonomie 38
Plus de la moitié des personnes âgées vivent seules et 1 sur 5 est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus 38
La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est moins importante qu'à Paris 39
La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est un peu plus forte dans le 12e 39
Indice composite de vulnérabilité des séniors 39
Cartographie de l'offre destinée aux séniors 40
■ Personnes en situation de handicap 42
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH 42
Les enfants en situation de handicap un peu surreprésenté·e·s 42
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement 42
Un quart des familles allocataires sont confrontées à des situations de pauvreté 43
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH 43
La proportion d'adultes en situation de handicap est légèrement supérieure à celle de la capitale 43
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH vivent seules et sont un peu plus jeunes qu'à Paris 44
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté 44
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap 45
La proportion de bénéficiaires de la PCH est supérieure à celle de la capitale 45
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH 45
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 12e est inférieur à celui de Paris 45
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap 47
Le 12e abrite de nombreux foyers d'accueil médicalisés, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap... 47
... et plusieurs établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap 48
■ Prévention et protection de l'enfance 49
Prévention spécialisée et service social scolaire 49
Le territoire est partiellement couvert par la prévention spécialisée 49
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 780 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire 49
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire 50
En 2021, 258 informations préoccupantes relatives à 422 mineur·e·s du 12e arrondissement ont été remontées au titre de la protection de l'enfance 50
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires 50
Environ 13 mineur·e·s sur 1 000 bénéficient d'une action éducative 50
Les mesures de protection de l'enfance peuvent aller jusqu'au placement 51
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance 52

- **Glossaire 53**
- **Données et contact 55**

Démographie et familles

Population du 12e

La légère baisse du nombre d'habitant·e·s depuis 2012 suit la tendance parisienne

Au 1er janvier 2017, le 12e arrondissement compte un peu moins de **140 300 habitant·e·s, soit 6,5 % de la population parisienne.** Après une légère croissance démographique entre 1990 et 2012, la tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement : le territoire a perdu plus de 4 600 habitant·e·s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de - 0,6 %/an – un rythme qui reste lent, quasi équivalent au rythme parisien (- 0,5 %/an).

Variation du nombre d'habitants du 12e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire

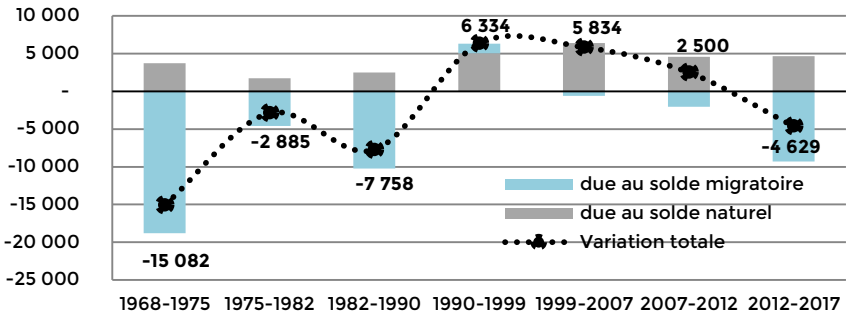

Sources : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017 ; Etat civil.

Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+ 4 650 personnes sur la période 2012-2017), **les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire**, dont le déficit s'est fortement creusé (- 9 250 individus sur la même période).

À l'exception du quartier **Bel-Air Nord, dont la population stagne à la hausse** (+ 0,2 %/an), tous les quartiers de l'arrondissement enregistrent une baisse légère de leur population. Le quartier **Nation - Picpus est celui qui enregistre le recul démographique le plus fort** (- 1,5 %/an en moyenne sur la période 2012-2017), devant **Aligre – Gare de Lyon** (- 1,2 %/an) et **Bel-Air Sud** (- 1,1 %/an). À l'inverse, la diminution est plus modérée dans les quartiers Jardin de Reuilly (- 0,4 %/an), Vallée de Fécamp (- 0,3 %/an) et Bercy (- 0,2 %/an).

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017

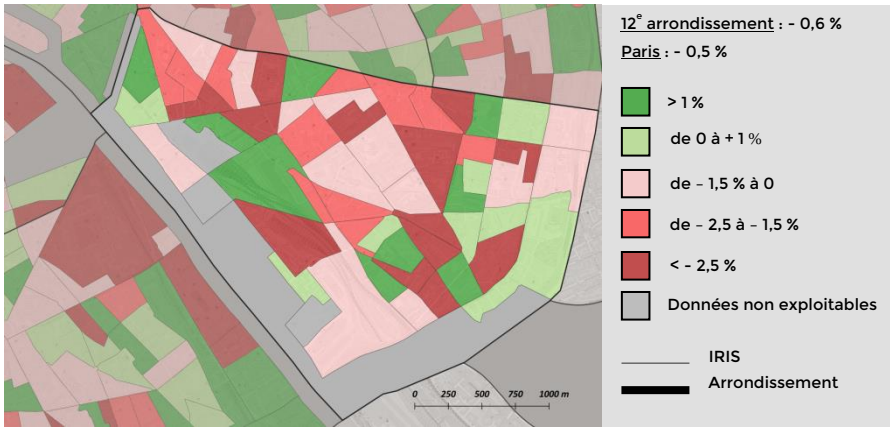

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées sont très légèrement surreprésentés, mais la répartition par âge de la population du 12e est proche de celle de Paris

La répartition par classes d'âges de la population du 12e est globalement très proche de celle de Paris. **Les enfants y sont toutefois très légèrement sous-représenté·e·s** (16 % des habitant·e·s de l'arrondissement en ne

considérant que les mineur·e·s, soit - 0,6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale), tout comme les **jeunes majeur·e·s de moins de 25 ans** (11,6 %, - 1 point de pourcentage). À l'inverse, les personnes âgées de plus de 74 ans sont proportionnellement un peu plus nombreuses dans le 12e (8,7 %, + 0,9 points de pourcentage).

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans l'arrondissement s'inscrit dans **un contexte global de vieillissement démographique**. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de près de 2 600 personnes entre 2012 et 2017 – essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 65-74 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant·e·s de moins de 45 ans a diminué de près de 6 000 personnes.

Logiquement, **l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une hausse importante** par rapport à 2012 (+ 1,1 an) : il s'établit à 41,2 ans en 2017, au-dessus de la moyenne parisienne à 40,4 ans (+ 0,7 ans par rapport à 2012).

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 12e arrondissement

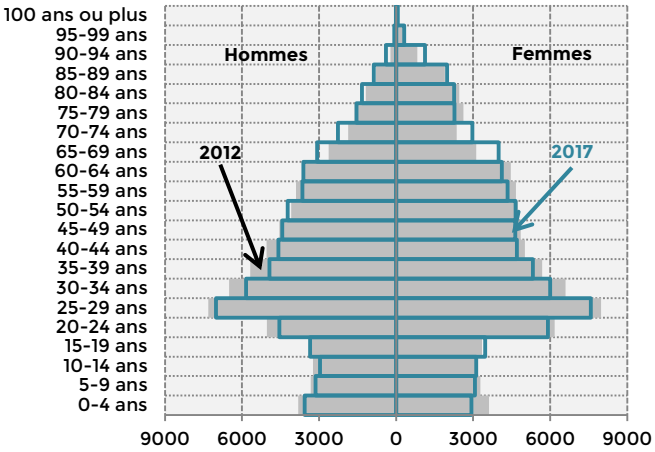

Pyramides des âges en 2017, Paris et 12e arrondissement

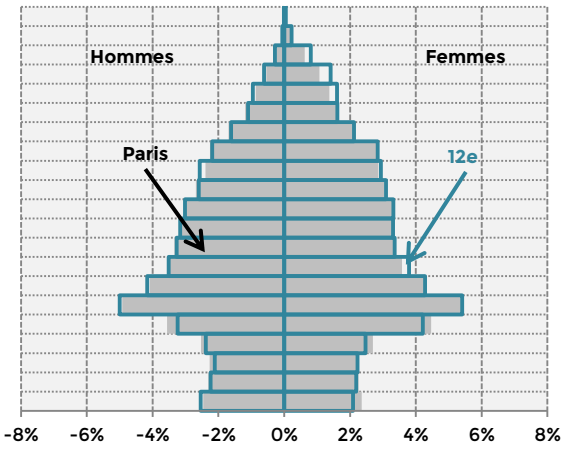

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance des femmes est la même dans le 12e et à Paris, à 87 ans. Celle des hommes est plus faible dans l'arrondissement, où elle s'élève à 80 ans – contre 82 ans au sein de la capitale.

L'arrondissement se caractérise par une densité très hétérogène selon les quartiers

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)

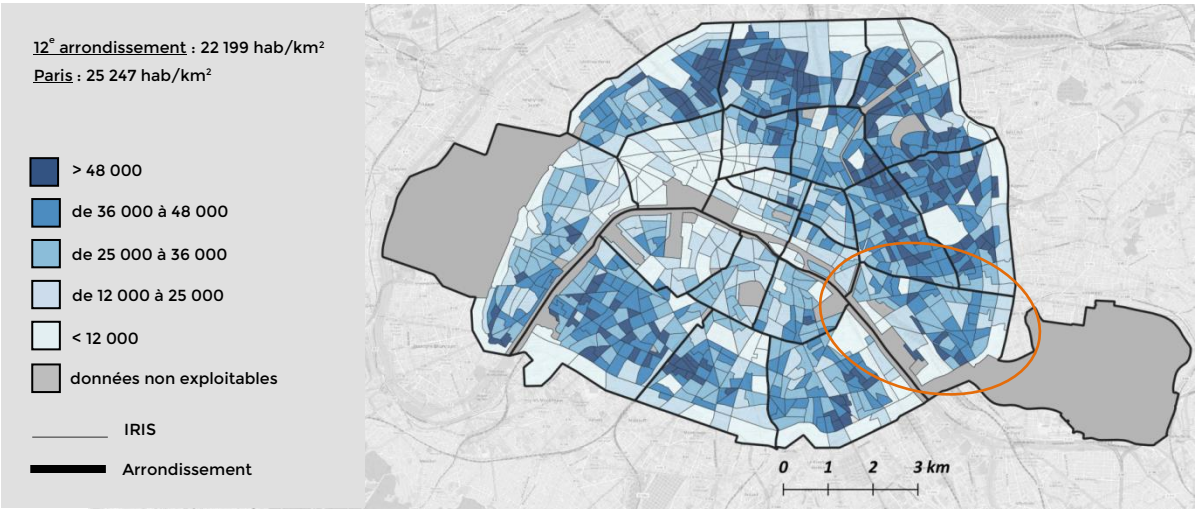

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Avec une densité de **22 200 hab/km² dans l'ensemble en 2017**, le 12e enregistre une densité de population **relativement faible[3] par rapport à Paris**, où elle s'établit à 25 250 hab/km² (hors bois, dans les deux cas).

L'arrondissement se distingue toutefois par des densités très hétérogènes selon les quartiers. Celle-ci s'établit par exemple à **moins de 5 500 hab/km² dans le quartier de Bercy** – qui abrite des infrastructures ferroviaires, commerciales, polixtiques et culturelles, tandis qu'elle s'élève à plus de 29 000 hab/km² dans ceux de Bel-Air Nord, Jardin de Reuily et Nation-Picupus, et qu'elle grimpe même à **42 500 hab/km² à Vallée de Fécamp**.

Le 12e compte relativement peu de personnes de nationalité étrangère

Près de 15 400 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 12e arrondissement en 2017. Elles représentent **11 % des habitant·e·s de l'arrondissement**, **contre 14 % à Paris**. Leur nombre est resté quasi stable sur les cinq dernières années du recensement (- 0,1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017).

Ménages et familles

La répartition par type de ménages est quasi similaire à celle de Paris

En 2017, le 12e arrondissement compte près de **74 100 ménages**. La taille moyenne des ménages est de **1,85 personne par résidence principale** – un chiffre quasi stable par rapport à 2012 (1,86) et très légèrement plus faible que la moyenne parisienne (1,88).

Taille moyenne des ménages par arrondissement en 2017

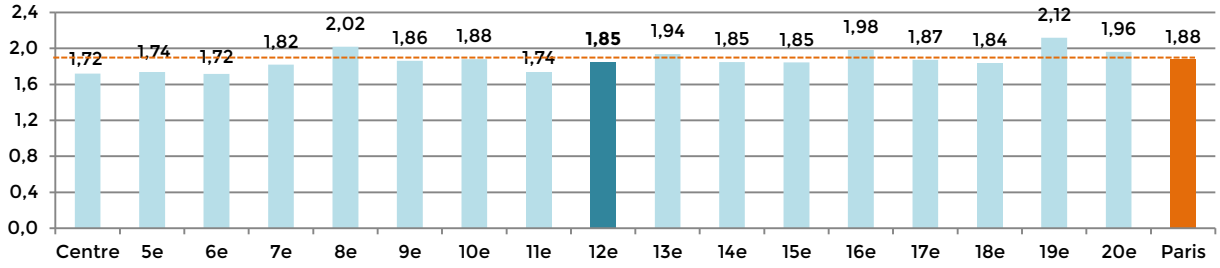

Source : Insee, RP 2017.

La répartition par type de ménages est la même dans l'arrondissement et à Paris : **les personnes seules compte pour plus de la moitié d'entre eux**, les familles[4] pour 45 % et les ménages de plusieurs de plusieurs personnes cohabitantes[5] pour 4 %. Comme la capitale, **l'arrondissement se distingue donc nettement de l'Île-de-France et de la France métropolitaine**, où les familles sont très largement majoritaires.

Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017

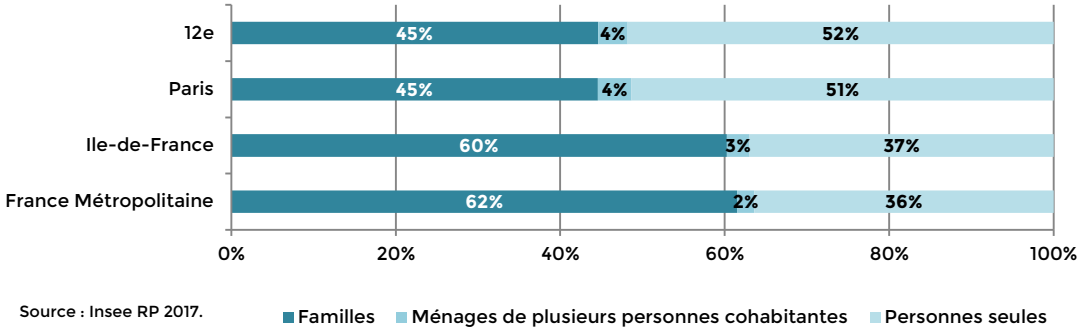

Source : Insee RP 2017.

[3] À titre de comparaison, la densité de population s'élève toutefois à peine de 1 000 hab/km² en Ile-de-France.
[4] Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.
[5] Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 0,5 %/an**, soit 1 700 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est quasi exclusivement tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes (- 5,8 %/an en moyenne). Le nombre de familles seules a très légèrement reculé (- 0,3 %/an) et l'effectif de personnes seules est resté stable (- 0,1 %/an). Ces évolutions sont proches de ce qui est observé en moyenne à Paris.

Le nombre de familles monoparentales connaît une hausse importante depuis 2012

Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017

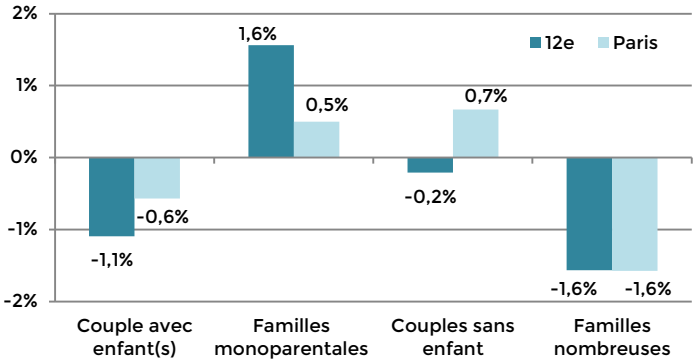

Source : Insee, RP 2012 et 2017.

Répartition des familles selon leur type, en 2017

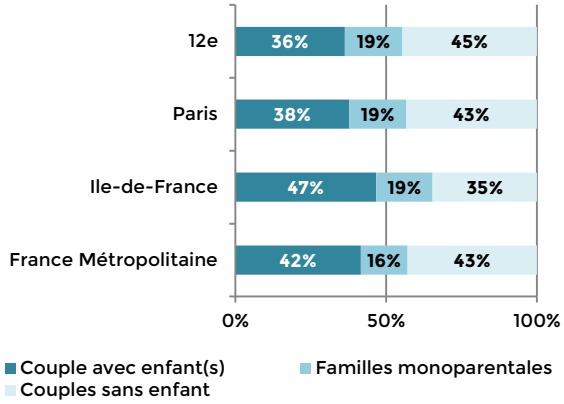

En 2017, **les couples sans enfant sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le 12e,** où ils comptent pour 45 % de l'ensemble des familles (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris), à l'inverse **des familles avec enfant(s) qui y sont légèrement sous-représentées**, à 36 % (- 2 points de pourcentage).

L'arrondissement est marquée par **une nette augmentation du nombre de familles monoparentales** ces dernières années (+ 1,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017), à un rythme trois fois plus rapide que la capitale (+ 0,5 %/an en moyenne sur la même période). *A contrario*, **l'effectif de couples avec enfant(s) a reculé** plus fortement dans le 12e (- 1,1 %/an) qu'à Paris (- 0,6 %/an). Dans le même temps, les couples sans enfant ont vu leur nombre très légèrement baisser dans l'arrondissement (- 0,2 %/an) et augmenter à Paris (+ 0,7 %). Au total, **le nombre de familles avec et sans enfant(s) a un peu diminué entre 2012 et 2017 dans le 12e** (- 0,3 %/an), pour s'établir à 33 300.

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont présentes en fortes proportions aux Portes du 12e et dans les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp

Le 12e compte environ **6 400 familles monoparentales**. Elles se concentrent majoritairement dans les quartiers Bel-Air Nord et Sud **entre le Boulevard Soult et la frontière périphérique**, ainsi qu'aux abords des infrastructures ferroviaires et dans le quartier Vallée de Fécamp. **Elles sont au contraire peu nombreuses dans le nord-ouest de l'arrondissement.**

Par ailleurs, le 12e est composé de **2 400 familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans**, dites familles nombreuses. Elles représentent **7 % des familles de l'arrondissement** – une proportion légèrement plus faible que celle de la capitale, à 8 %. À une échelle plus fine, on constate que leur répartition géographique recouvre pour partie celle des familles monoparentales : les familles nombreuses sont en effet davantage représentées autour de la Gare de Lyon et des voies de chemin de fer et dans les mêmes îlots du quartier Bel-Air Nord. Elles sont aussi peu présentes au nord-ouest du 12e.

On dénombre enfin **520 familles monoparentales nombreuses** au sein du territoire. **Elles représentent 10,8 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans dans le 12e – une proportion quasi équivalente à celle de Paris (10,6 %).

Cartes 3 et 4 · Part de familles monoparentales (a.) et nombreuses (b.) parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

a. Familles monoparentales

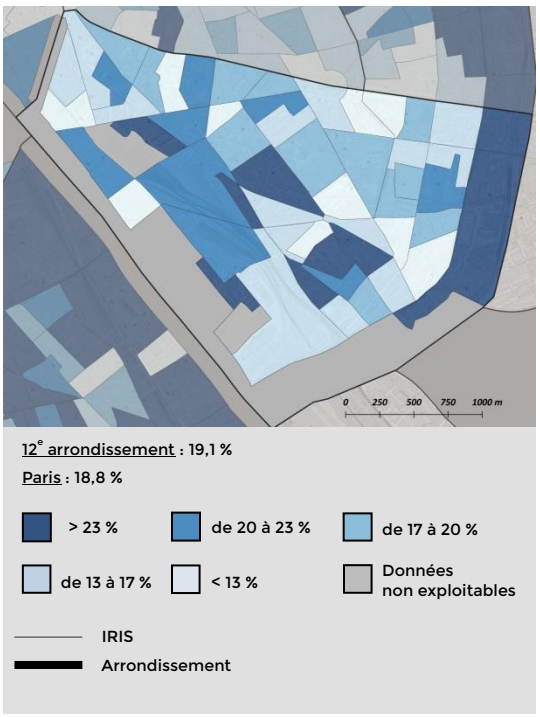

b. Familles nombreuses

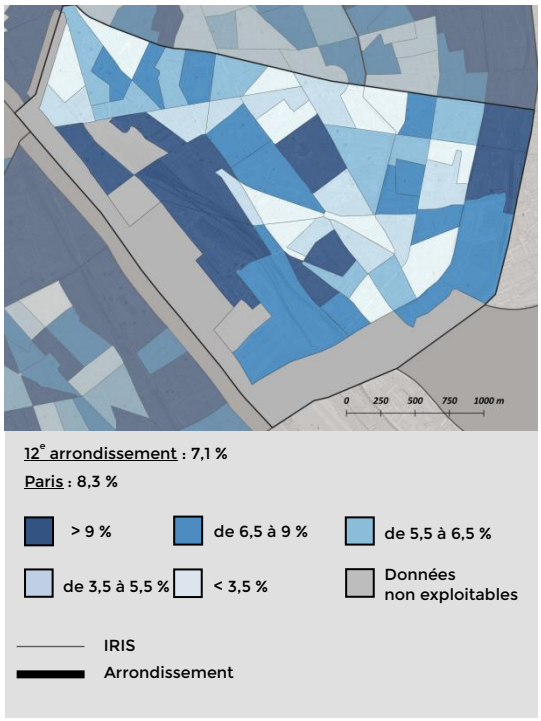

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À l'instar de la capitale, le 12e est marqué par la forte présence de jeunes enfants dont l'effectif connaît toutefois une nette diminution depuis 2012

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges, entre 2012 et 2017

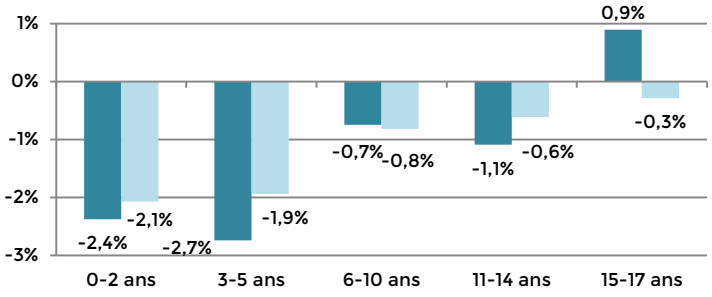

Source : Insee RP 2012 et 2017. ■ 12e ■ Paris

Le 12e compte plus de 22 500 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 16 %, contre 16,6 % à Paris. Leur répartition par tranche d'âge est **très proche de ce qui est observé à l'échelle de la capitale** : les 0-2 ans y sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale (15 % de l'ensemble des mineur·e·s, + 3 points de pourcentage par rapport à la France métropolitaine), tandis que les plus de 11 ans sont sous-représentés (38 %, - 2 points de pourcentage).

Entre 2012 et 2017, **le nombre de mineur·e·s a diminué de 1 400 personnes dans le 12e**, ce qui correspond à un baisse moyenne de - 1,2 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris. Si presque toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse, elle touche plus nettement les enfants de 5 ans et moins (- 2,5 %/an en moyenne dans le 12e), en lien avec **la diminution des naissances enregistrée au cours des années précédentes**. Seul·e·s les 15-17 ans ont vu leur effectif progresser (+ 0,9 %/an).

Les 17 200 jeunes de 15-24 ans du 12e représentent 12,3 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est un peu plus faible que celle des Parisien·ne·s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13,3 % des habitant·e·s de la capitale.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est répartie de façon éparse mais qu'elle est globalement surreprésentée à l'ouest du territoire dans **le quartier d'Aligre – Gare de Lyon** (13,9 % de la population totale du quartier) et surtout celui de **Bercy** (17,1 %). À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins 10 % de la population totale du quartier Bel-Air Sud.

Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017

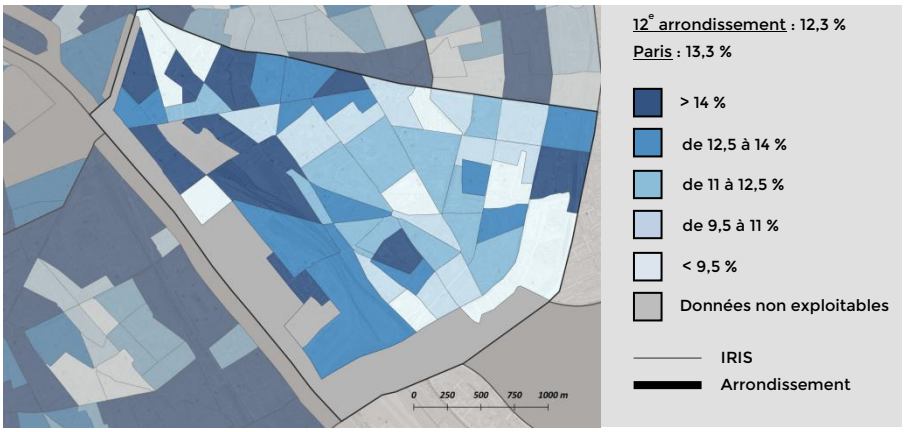

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Plus d'une personne seule sur dix est âgée de 80 ans ou plus

Répartition des personnes vivant seules par classes d'âges en 2017

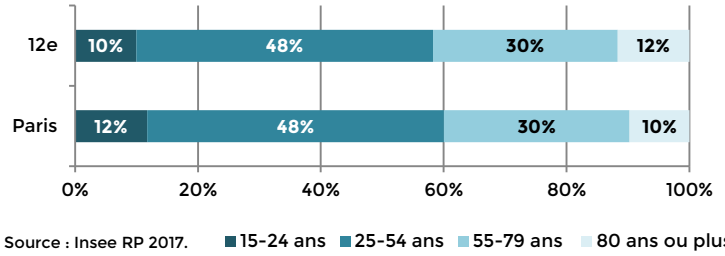

Source : Insee RP 2017.

Parmi les 38 400 personnes vivant seules en 2017 dans le 12e, **près de la moitié d'entre elles ont entre 25 et 54 ans et 30 % ont entre 55 et 79 ans.** C'est également le cas à Paris. La part de 15-24 ans est en revanche légèrement plus basse dans l'arrondissement, à 10 % (- 2 points de pourcentage), tandis que celle des plus de 80 ans y est plus élevée (12 %, + 2 points de pourcentage). Ces différences reflètent **la sous-représentation des jeunes adultes et à la surreprésentation des séniors** parmi la population totale de l'arrondissement. Le nombre de ménages d'une seule personne est resté quasi stable entre 2012 et 2017.

À une échelle plus fine, on constate que la part de personnes seules est plus importante dans **les quartiers Aligre – Gare de Lyon (55 %), Vallée de Fécamp (54 %) et Bel-Air Sud (53 %),** tandis qu'elle l'est nettement moins dans le quartier de Bercy (43 %).

Les foyers du 12e ont globalement davantage recours aux aides de la Caf

Au total dans l'arrondissement, près de **28 200 ménages sont allocataire d'une prestation de la Caf** au 31 décembre 2016. Les foyers du 12e y ont globalement davantage recours que la moyenne parisienne. C'est notamment le cas **des familles nombreuses** (80 % d'allocataires, + 6 points de pourcentage par rapport à Paris), **des couples avec enfant(s)** (63 %, + 3 points de pourcentage) et **des personnes seules** (42 %, + 3 points de pourcentage). L'écart est plus resserré pour les familles monoparentales (53 %, + 1 point de pourcentage). Les couples sans enfant (7 %, - 1 point de pourcentage) en bénéficient quant à eux légèrement moins.

Logements

Structure du parc de logements

Le nombre de résidences secondaires a presque doublé entre 2012 et 2017

Evolution annuelle moyenne des différents types de logements entre 2012 et 2017

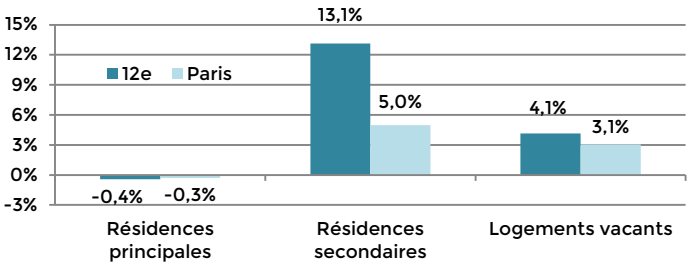

Source : Insee RP 2012.

En 2017, **le 12e compte 87 100 logements**, un chiffre en **hausse de + 0,6 %/an en moyenne depuis 2012** (+ 2 700 logements au total). Cette augmentation est un peu plus marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, **85 % sont des résidences principales, 8 % sont des résidences secondaires et 7 % sont des logements vacants**. Cette répartition est proche de ce qui est observé à l'échelle de la capitale.

En dépit de l'accroissement du parc de logements, **le nombre de résidences principales a diminué de - 0,4 %/an** en moyenne dans l'arrondissement sous l'effet de l'augmentation du nombre de logements vacants (+ 4,1 %/an) et surtout de **résidences secondaires (+ 13,1 %/an) – qui a quasi doublé en 5 ans**. Ces évolutions suivent la tendance parisienne avec une intensité toutefois plus marquée, en particulier s'agissant des résidences secondaires (+ 5 %/an à Paris sur la même période).

Celles-ci ont vu leur nombre progresser dans tous les quartiers mais l'évolution est notablement forte dans **celui du Jardin de Reuilly, où elles ont plus que triplé** (+ 26,7 %/an en moyenne). Leur proportion parmi l'ensemble des logements y est ainsi grimpée à 10 % en 2017, juste derrière la proportion enregistrée dans le quartier Aligre – Gare de Lyon, à 11 %.

Le taux de vacance est globalement faible

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 12e, à 7 %, est donc le signe d'un marché immobilier relativement fonctionnel. **Il est légèrement inférieur au taux parisien (- 1,5 point de pourcentage)**.

Le phénomène varie sensiblement d'un îlot à l'autre, mais le taux de vacance est globalement faible dans **les quartiers Bercy (5 %), Jardin de Reuilly (5,7 %) et Bel-Air Nord (6,2 %)**. Il est au contraire un peu plus élevé dans ceux de **Bel-Air Sud (7,7 %), Aligre – Gare de Lyon (7,8 %) et Vallée de Fécamp (8,2 %).**

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

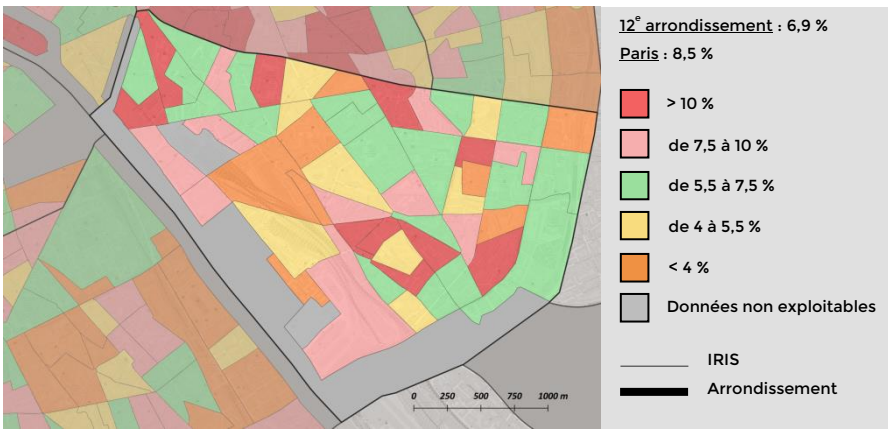

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement moins importante de ses habitant·e·s

Répartition des ménages selon leur ancienneté d'emménagement en 2017

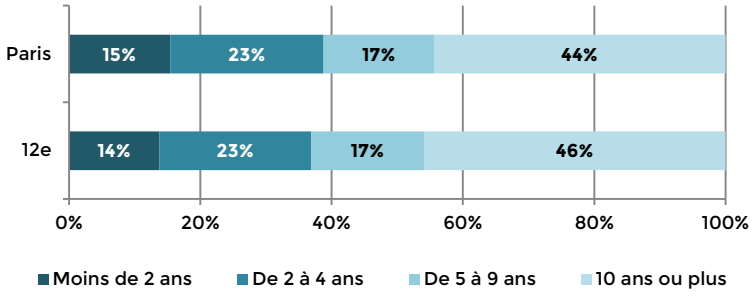

Source : Insee RP 2017.

En 2017, plus de 10 200 ménages ont emménagé il y a **moins de 2 ans** dans le 12e, soit 14 % d'entre eux – **une part un peu moins importante** que celle observée à Paris (15 %). À l'inverse, les ménages qui ont emménagé **depuis plus de 10 ans** sont 34 000 dans l'arrondissement, soit 46 %, et sont proportionnellement un peu **plus nombreux qu'au sein de la capitale** (44 %). Les répartitions de ces deux échelles restent relativement proches. Leur différence est en partie le reflet de **la légère surreprésentation de personnes âgées**[6] dans le 12e, qui se caractérisent par une **plus grande stabilité résidentielle**.

Les deux-tiers des résidences principales sont constituées de surfaces d'habitation de taille moyenne, comprise entre 30 à 79 m²

En 2017, parmi les 74 100 résidences principales du 12e, près de 6 sur 10 sont des logements de 3 ou 4 pièces. Cette proportion est supérieure à la moyenne parisienne (+ 4 points de pourcentage). À l'inverse, les résidences principales comptant une seule pièce sont très légèrement sous-représentés dans l'arrondissement (22 %, - 1 point de pourcentage), tout comme celles de 5 pièces ou plus (6 %, - 3 points de pourcentage).

Répartition des résidences principales selon leur nombre de pièces en 2017

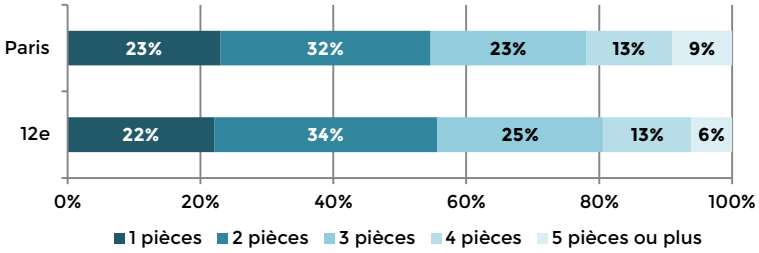

Source : Insee RP 2012 et 2017.

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de moins de 30 m² (en majorité des studios et d'éventuels T2) sont proportionnellement moins nombreux dans le 12e, où **ils constituent 21 % des résidences principales**, contre 23 % à Paris, et ceux de plus de 100 m² (comptant *a priori* au moins 4 pièces) ne représentent que 5 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 10 % des résidences principales parisiennes. *A contrario*, les logements de 30 à 79 m² sont surreprésentés dans le 12e, comptant pour 64 % des résidences principales, contre 58 % au sein de la capitale.

Le nombre moyen de pièces par personne se situe au niveau parisien, sauf dans le quartier de Bercy où il est notablement plus bas

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, **il est légèrement plus faible dans le 12e, à 1,35**. Ce chiffre est équivalent au nombre moyen de pièces par personne enregistré dans le 11e voisin. À une échelle plus fine, on constate qu'il est relativement homogène entre les quartiers puisqu'il varie de 1,35 dans les quartiers du Jardin de Reuilly et de la Vallée de Fécamp à 1,38 dans celui d'Aligre – Gare de Lyon. **Seul le quartier de Bercy se distingue par un nombre moyen de pièces par personne notablement plus bas, à 1,23**.

[6] Comme indiqué dans la première partie de ce portrait, les personnes âgées de plus de 74 ans représentent 8,7 % des ménages dans le 12e en 2017, soit 0,9 points de pourcentage de plus qu'au sein de la capitale.

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017

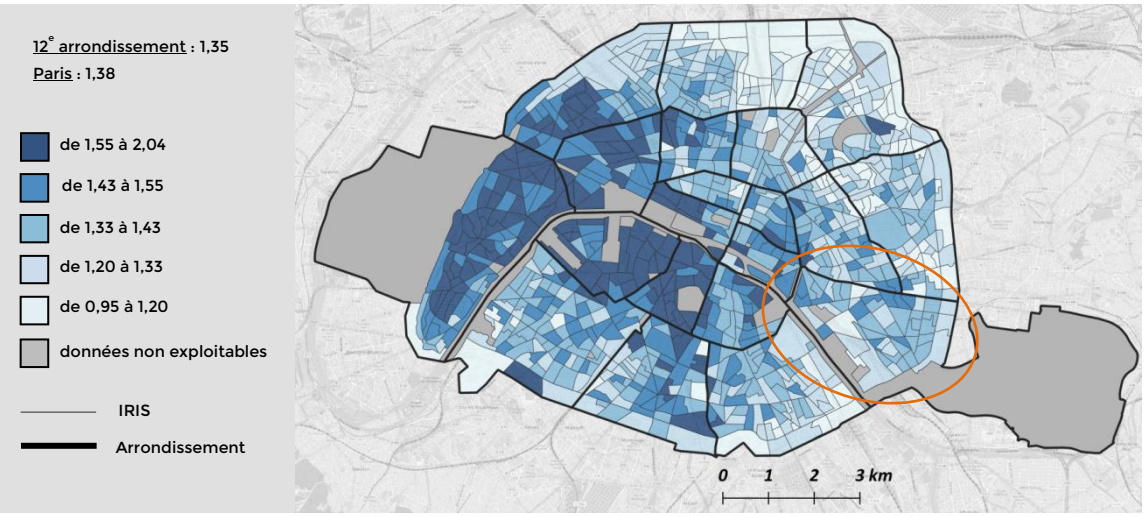

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation est une problématique qui touche principalement les abords de la gare de Lyon et du boulevard Soult

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **11,7 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 12e**, soit près de 8 600 logements. Cette proportion place l'arrondissement entre les moyennes parisienne (12,4 %) et francilienne (11,3 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017

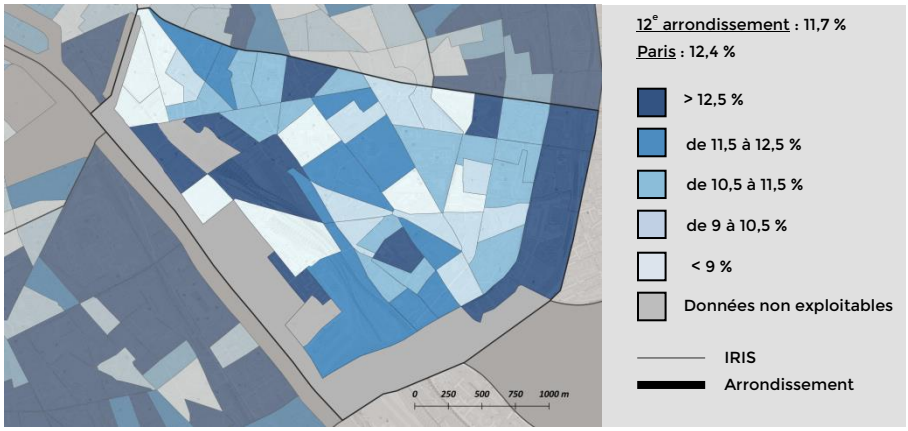

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À l'échelle des IRIS, le phénomène paraît assez hétérogène : il est fréquent dans la zone située **entre le Boulevard Soult et la frontière périphérique**, ainsi qu'aux abords **des infrastructures ferroviaires** et du square Georges Contenot. La suroccupation est en revanche moins fréquente dans le quartier d'Aligre – Gare de Lyon (10,6 %).

La proportion de résidences inconfortables est faible

Le parc de logements du 12e est plus récent que celui de la capitale : 40 % seulement des résidences principales ont été construites avant 1946 (- 11 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que plus d'un tiers ont été édifiées après 1971 (+ 6 points de pourcentage).

Par ailleurs en 2017, **4 500 résidences principales du 12e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 6,1 % d'entre elles** – une proportion sensiblement inférieure à la moyenne parisienne, à 7,4 %. Le quartier **Vallée de Fécamp (7,7 %) est celui qui enregistre la prévalence la plus élevée** du 12e devant Bercy (7 %) et Aligre – Gare de Lyon (6,9 %). À l'inverse, la proportion de logements inconfortables parmi les résidences principales est plus faible dans les quartiers Bel-Air Sud (5,2 %) et Nord (4,8 %).

Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

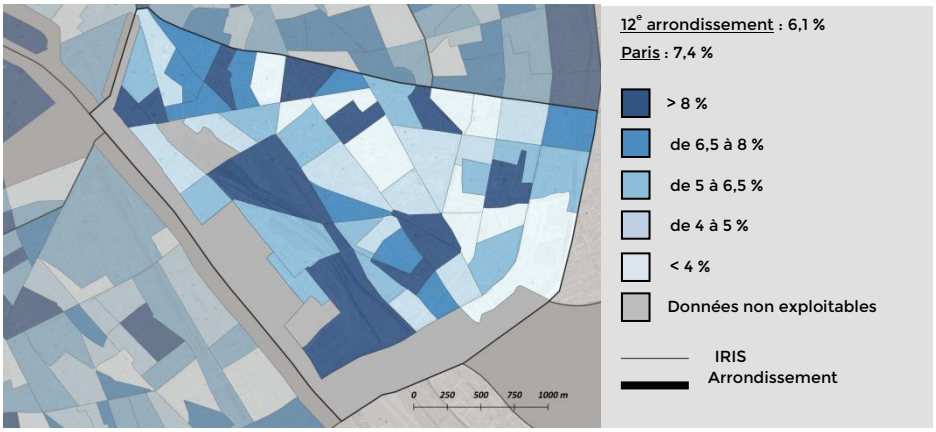

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement est composé davantage de locataires du parc social et moins de propriétaires

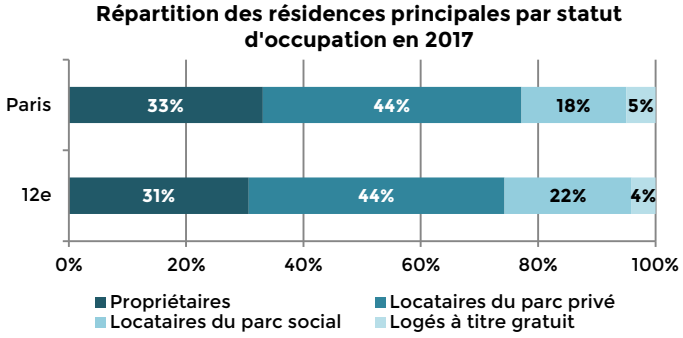

Source : Insee RP 2017.

En 2017, **31 % des 96 700 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle parisienne (33 %). Par ailleurs, 44 % d'entre elles sont occupées par des locataires du parc privé (proportion égale à la moyenne parisienne) et **22 % le sont par des locataires du parc social (+ 4 points de pourcentage)**. Enfin, une part très minoritaire des résidences principales sont occupées gratuitement. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de - 1,3 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 1 500 résidences sur cinq ans), un rythme relativement rapide et **plus soutenu que la diminution enregistrée pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement** (- 0,4 %/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans les quartiers **Vallée de Fécamp** (- 5,6 %/an) et **Aligre – Gare de Lyon** (- 3,2 %/an).

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parc de logements sociaux

Les logements sociaux se concentrent notamment aux Portes du 12e et dans les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp

En 2017, l'arrondissement compte 16 100 logements sociaux selon le recensement de population de l'Insee (170 10 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi 22 % des résidences principales du 12e, une proportion sensiblement supérieure à la moyenne parisienne (18 %). **Leur nombre a progressé de + 1,1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017** (+ 840 résidences sur cinq ans), une évolution bien plus forte à celle de la capitale (+ 0,1 %/an).

Les logements sociaux sont principalement localisés dans la zone située **entre le Boulevard Soult et la frontière périphérique**, où leur part parmi l'ensemble des résidences principales dépasse 75 %, ainsi qu'aux abords **des infrastructures ferroviaires** : 34 % des résidences principales du quartier Bercy sont des logements sociaux et cette proportion grimpe même à 54 % dans l'îlot situé à proximité du métro Cour Saint-Émilion. **Le quartier Vallée de Fécamp est également doté à 33 % de logements HLM**. Enfin, dans certains IRIS du quartier de Jardin de Reuilly, cette proportion dépasse 40 %. À l'inverse, ils ne représentent que 12 % des résidences principales de Nation – Picpus et 16 % de celles d'Aligre – Gare de Lyon.

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

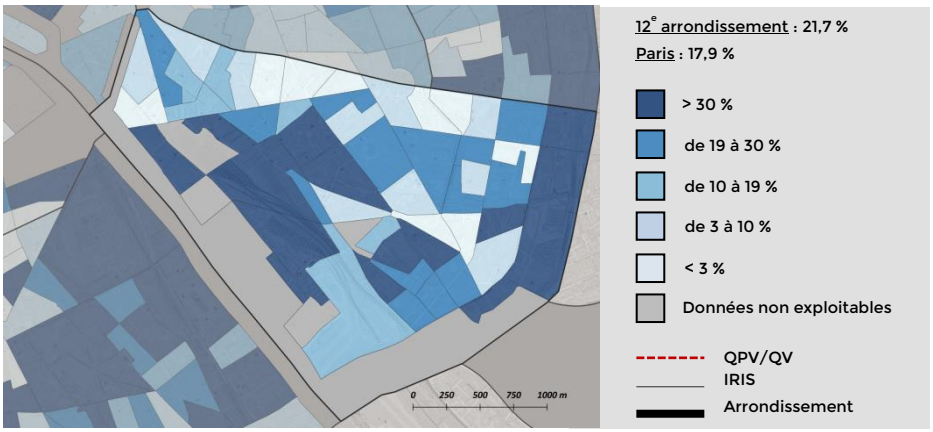

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc social, aux trois-quarts en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec des financements PLAI et PLUS – qui s'adressent aux ménages les plus modestes – sont de loin majoritaires dans le 12e : ils en constituent 76 %. Cette part se situe juste au-dessus la moyenne parisienne, à 75 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (9 %) et PLI (4 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse peu nombreux. À l'instar de Paris, **le parc social de l'arrondissement est donc fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires**.

Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² sont supérieurs à la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 12e est de 8,30 € mensuels en 2020**, sensiblement au-dessus du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 2,1 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière légèrement moins forte sur ce type de logements dans le 12e.

Aides au logement et prévention des expulsions

Une personne sur six est couverte par une aide au logement de la Caf

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Au 31 décembre 2016, **24 000 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement** (*voir encadré 1*) dans le 12e, soit 17,5 % des habitant·e·s de l'arrondissement – une proportion légèrement en-deçà de celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %. Au total, 14 700 foyers en bénéficient.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée** puisque 55 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; **plus d'un tiers ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL)** et **8 % à l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides est proche de celle observée dans la capitale, bien que l'ALS ressorte un peu moins qu'à Paris (57 %) comme l'aide majoritaire.

Le 12e enregistre **une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement** depuis 2017, de l'ordre de - 1,2 %/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 890 ménages sur trois ans). Cette baisse est moins accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de – 3 %/an et – 6,6 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a quant à lui légèrement progressé (+ 1,4 %/an) à un rythme quasi équivalent à la moyenne de la capitale.

Répartition par types d'aides du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement au 31 décembre 2016

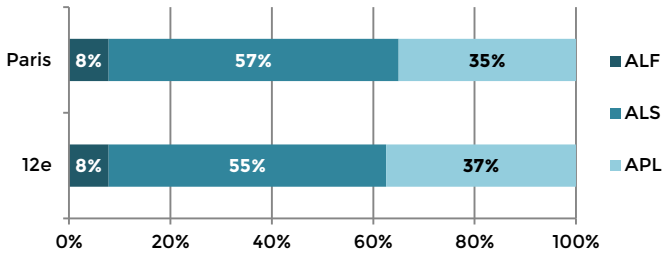

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement, par type d'aide

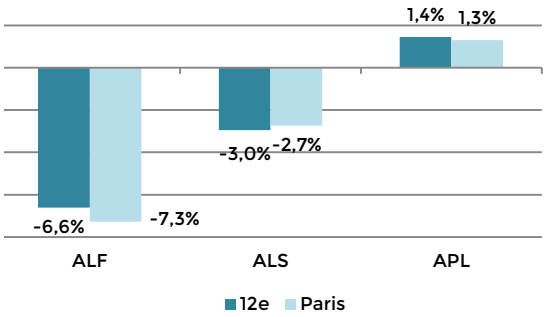

Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Les familles avec enfant(s) sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 236 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 143 pour le maintien dans le logement (60 %) et 93 pour l'accès au logement (40 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %) – des répartitions relativement proches de celles du 12e.

Au regard de leur poids parmi l'ensemble des ménages de l'arrondissement[7], **les familles monoparentales (25 %) et les couples avec enfant(s) (25 %) sont surreprésentées** parmi les bénéficiaires des aides FSL Habitat, à l'inverse des couples sans enfant (3 %). En termes d'âge, en s'attachant à celui de la personne de référence du ménage, on constate que **les individus de 35-49 ans** (44 %) et **les 50-59 ans** (23 %) **sont les plus nombreux** dans le 12e, devant les 60 ans et plus (20 %).

Les plus jeunes bénéficiaires ont davantage recours au FSL Habitat pour accéder à un logement, qu'il s'agisse des moins de 25 ans (67 % des aides FSL Habitat dédiées à l'accès) ou des 25-34 ans (54 %). À l'inverse, **les personnes de tous les autres groupes d'âges bénéficient plus du FSL Habitat pour se maintenir dans leur logement.**

Répartition par groupes d'âges et par types de ménages des bénéficiaires des aides FSL Habitat en 2019

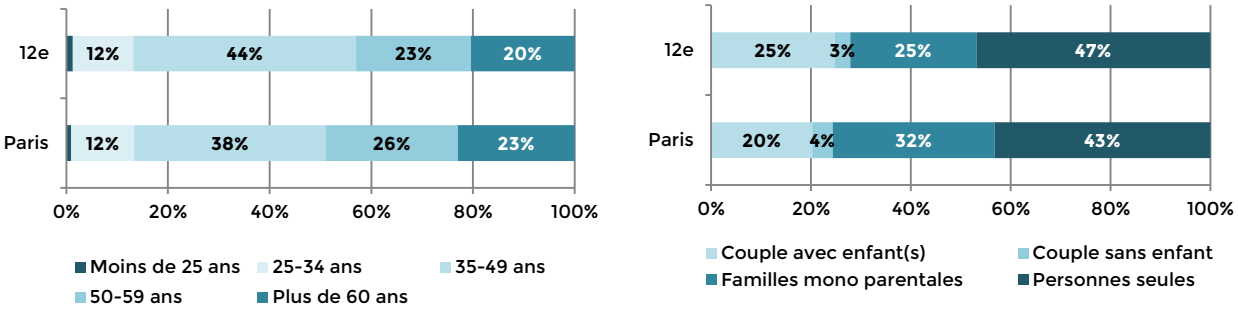

Source : DSOL, 2019.

Les ménages du 12e ont recours aux aides facultatives de la Ville de Paris dans la moyenne de la capitale

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) attribuée aux Parisien·ne·s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement, Paris Logement familles et Paris Logement familles monoparentales,** ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **2 470 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus. Comme à Paris, ce nombre est quasi stable depuis 2014.

[7] Pour rappel, les familles (couple avec et sans enfant(s) et familles monoparentales) ne représentent que 45 % des ménages de l'arrondissement en 2017.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant·e·s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs de ces aides et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Plus d'un cinquième des familles monoparentales du 12e, soit 1 091 familles, en bénéficient en 2019 – **une proportion très légèrement supérieure à celle observée à Paris**. Parmi elles, les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont celles qui y ont le plus recours, à 62 %. La même année, **les couples avec enfants sont 8 % à en bénéficier**, soit 935 familles, comme dans la capitale. Cette proportion grimpe à 38 % pour les couples de 3 enfants ou plus. Enfin, **6,1 ‰ des personnes seules du 12e ont recours à Paris Logement**, soit 234 personnes au total – une proportion inférieure à la moyenne parisienne, à 8,4 ‰.

Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

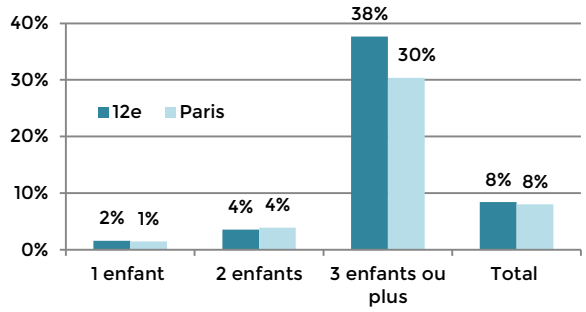

Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

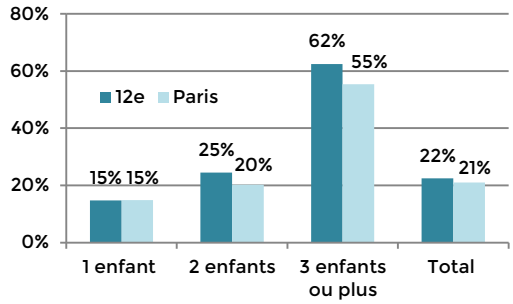

Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (‰)

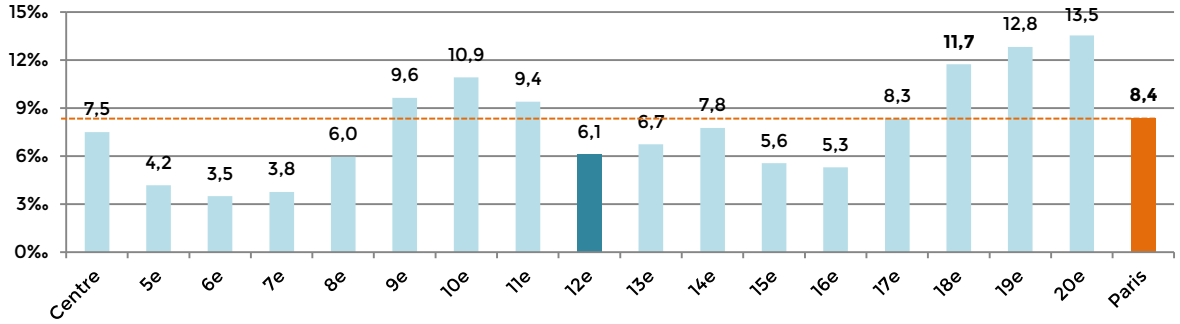

Source : DSOL, 2019.

Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

La part de chaque catégorie socio-professionnelle est stable depuis 2012 et équivalente au niveau parisien

La répartition par catégorie socio-professionnelle de la population du 12e se distingue assez peu de la répartition parisienne : comme dans la capitale, **les cadres et professions intellectuelles supérieures** comptent pour près de la moitié des actif·ve·s de l'arrondissement et les employé·e·s pour 19 %. Les professions intermédiaires sont légèrement surreprésentée dans le 12e (25 %, + 2 points de pourcentage par rapport à Paris), tandis que la part d'ouvrier·e·s (6 %, - 1 point de pourcentage) et d'artisan·te·s et chef·fe·s d'entreprise (4 %, - 2 point de pourcentage) y est un peu plus faible. Cette répartition est restée quasi stable entre 2012 et 2017.

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus, par catégories socio-professionnelles, en 2017

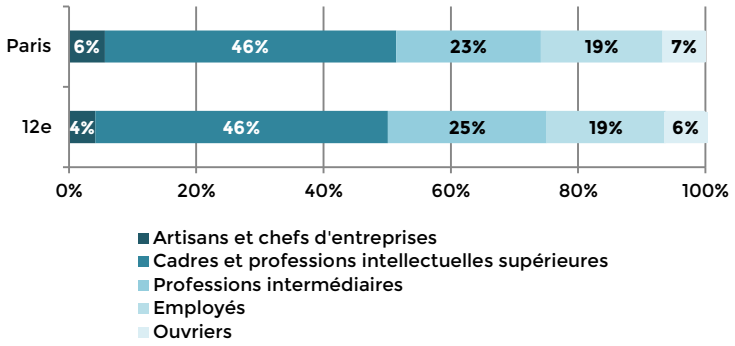

Source : Insee, RP 2017.

Au total, **le 12e compte ainsi 1,8 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e, comme à Paris**. Certains quartiers se distinguent toutefois par une mixité plus importante : c'est le cas des quartiers **Vallée de Fécamp et Bercy**, où les rapports entre cadre et employé·e ou ouvrier·e s'élèvent respectivement à 1,23 et 1,35. Dans **les IRIS proches des Portes à Bel-Air**, ce ratio est aussi inférieur à 1. Ces chiffres sont à mettre en lien avec **la plus forte proportion de logements sociaux** dans ces territoires. *A contrario*, la mixité est moins importante dans les quartiers Nation-Picpus, où les rapports entre cadre et employé·e ou ouvrier·e grimpent à 2,41.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017

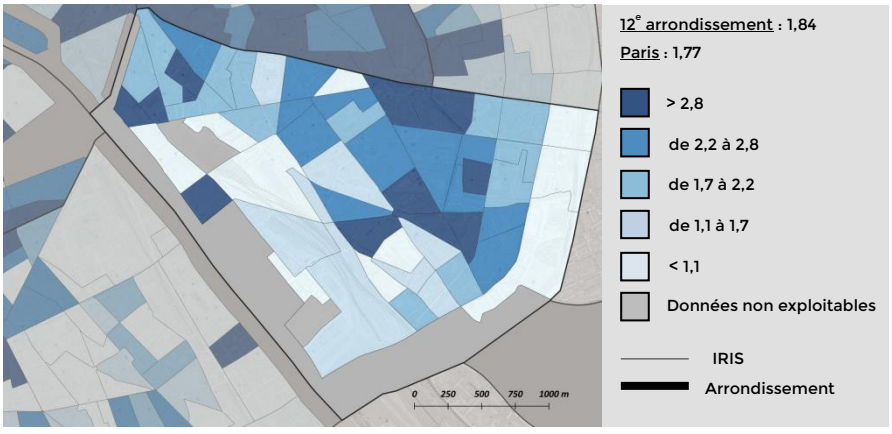

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages du 12e est le même que celui de la capitale mais il existe des disparités à l'échelle infra-territoriale

Revenu annuel médian par unité de consommation, en 2012 et 2017

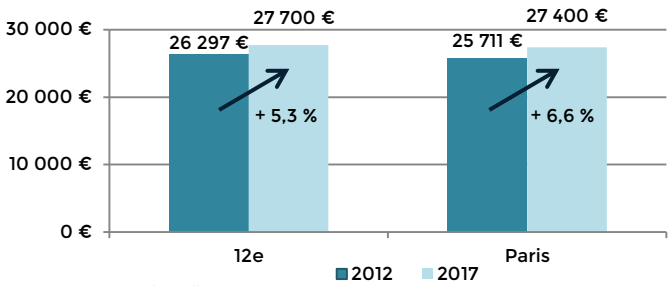

Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

Le 12e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)[8] de **27 700 € annuels en 2017, légèrement au-dessus du niveau de vie médian parisien**, à 27 400 €. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. L'évolution sur les cinq dernières années a été peu moins favorable dans l'arrondissement (+ 5,3 % entre 2012 et 2017) qu'au sein de la capitale (+ 6,6 %).

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle des disparités : **les IRIS situées aux Portes de l'arrondissement, entre la Gare de Lyon et la Seine, et aux alentours du square Georges Contenot concentrent les populations aux revenus les plus faibles[9],** avec des niveaux de vie médians autour de 20 000 € annuels. La médiane du revenu disponible par UC est aussi relativement faible dans le quartier de Bercy, où elle s'élève à moins de 26 000 € annuels. *A contrario*, certains IRIS d'Aligre – Gare de Lyon, Nation – Picpus et Bel-Air Nord présentent des niveaux de vie médians **supérieurs à 30 000 € annuels**.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017

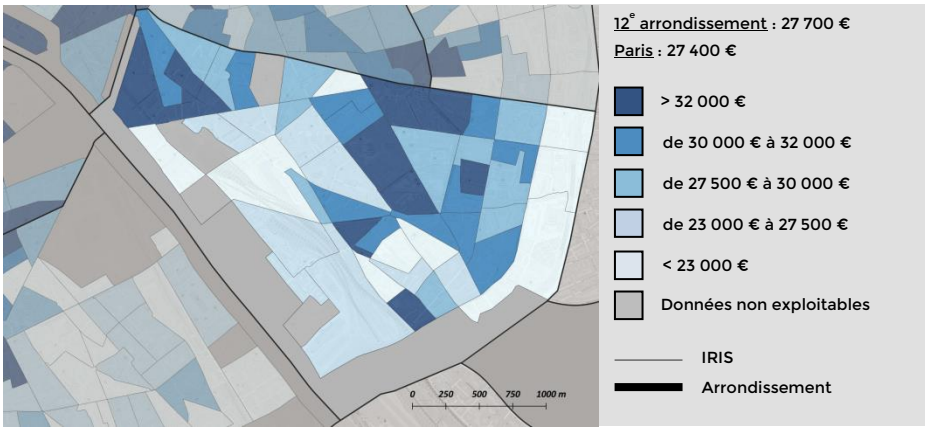

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans l'arrondissement, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 5,2 en 2017. Il est en légère baisse (- 0,3 points) par rapport à 2012 et se situe sous le rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

La pauvreté touche plus fortement certains quartiers, notamment ceux situés aux Portes de l'arrondissement

L'arrondissement affiche **un taux de pauvreté[10] à 13,8 %**, légèrement inférieur à celui de la capitale et de la France métropolitaine, à 15 %. La part de ménages pauvres a connu une baisse moins forte dans le 12e qu'à Paris sur les cinq dernières années (respectivement de – 0,2 points et - 1 point par rapport à 2012).

[8] Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
[9] Seule exception : l'îlot dans lequel est situé le foyer d'étudiantes de la Fondation Eugène Napoléon, à proximité de la place de la Nation, où le revenu annuel médian par UC est logiquement très faible à 7 200 €.
[10] Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017

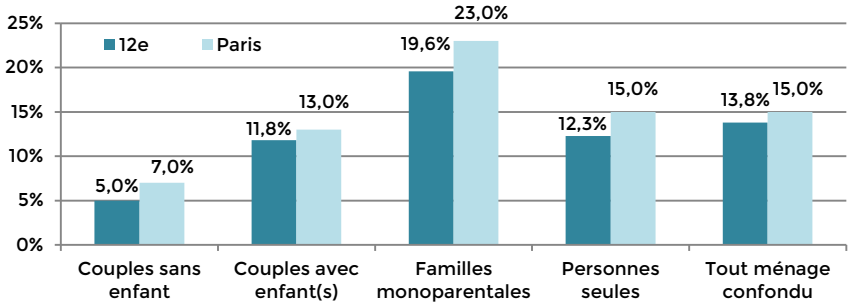

Source : Insee FILOSOFI 2017.

Quel que soit le type de ménage, la précarité financière est un peu plus faible dans le 12e qu'à l'échelle parisienne. **Les familles monoparentales sont les plus touchées avec un taux de pauvreté à 20 %** (- 3 points de pourcentage par rapport à Paris) ; devant les personnes seules, qui sont 12 % à vivre sous le seuil de pauvreté (- 3 points de pourcentage) ; les couples avec enfant(s), qui sont 12 % (- 1 point de pourcentage) ; et les couples sans enfant, qui sont 5 % (- 2 points de pourcentage).

Les territoires qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés se situent **aux Portes de l'arrondissement, entre la Gare de Lyon et la Seine, et aux alentours du square Georges Contenot. Il y dépasse 20 % dans certains îlots.** Le quartier de Bercy est également marqué par un taux de pauvreté plus important que la moyenne du 12e. Le reste de l'arrondissement est globalement moins touché par le phénomène.

En 2017, **« l'intensité de la pauvreté »[11] dans l'arrondissement (27 %) se situe un peu au-dessus de ce qui est enregistré à l'échelle de la capitale (25 %)**. Cela signifie que les ménages pauvres du 12e affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres parisien·ne·s, aux alentours de 9 000 € annuels.

Carte 14 · Taux de pauvreté des ménages par IRIS en 2017

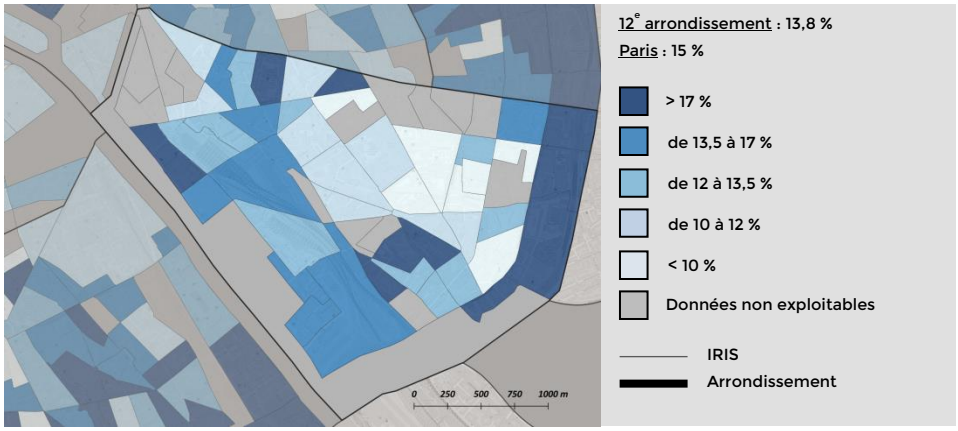

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est un peu moins diplômée que l'ensemble des habitant·e·s de la capitale

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée, par niveau de diplôme

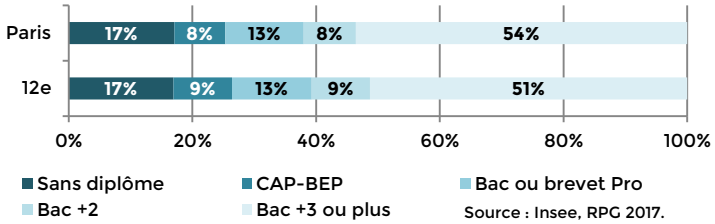

Source : Insee, RPG 2017.

Les habitant·e·s de l'arrondissement sont en moyenne un peu moins diplômé·e·s que le reste des Parisien·ne·s : en effet, **51 % de la population qui est sortie du système scolaire a un niveau Bac + 3 ou plus dans le 12e** (- 2 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que 26 % des habitant·e·s n'ont pas le Bac (+ 1 point de pourcentage). L'écart reste modéré.

[11] L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

La répartition de la population peu ou pas diplômée, socialement plus vulnérable, recouvre pour partie celle des niveaux de vie : aux Portes du 12e, à proximité de la Gare de Lyon et dans certains îlots du quartier Vallée de Fécamp, la part des non-diplômé·e·s parmi les habitant·e·s sortis du système scolaire dépasse ainsi 20 % ; à l'inverse, le quartier Nation – Picpus enregistre un taux inférieur à 15 %.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017

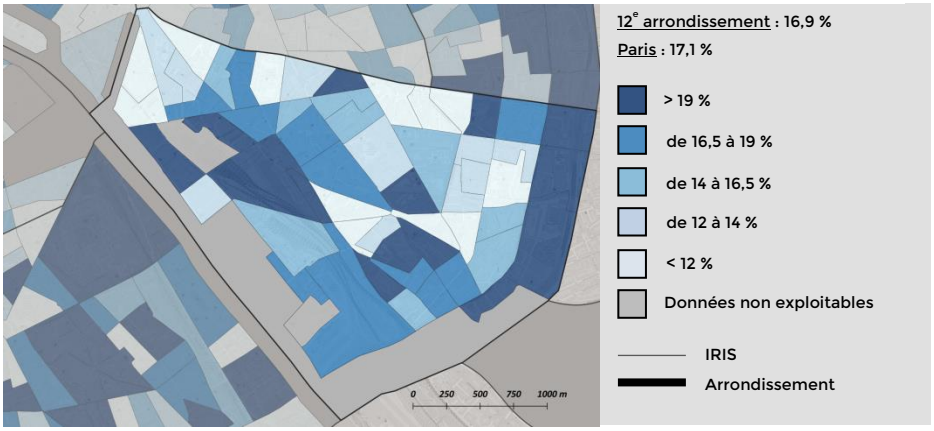

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 12e s'élève à 80 %, soit 2 points de pourcentage de plus qu'à Paris.

Les salarié·e·s constituent 87 % des actif·ve·s en emploi. **Parmi ces salarié·e·s, 15 % sont en emploi précaire**[12] – un taux légèrement inférieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié·e·s en contrat précaire : c'est notamment le cas aux alentours des Places de la Bastille et de la Nation, ainsi qu'à proximité de la Gare de Lyon, où près de **1 individu salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée**. D'autres îlots présentent également une population importante d'employé·e·s précaires dans le quartier Vallée de Fécamp.

Carte 16 · Part de salarié·e·s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017

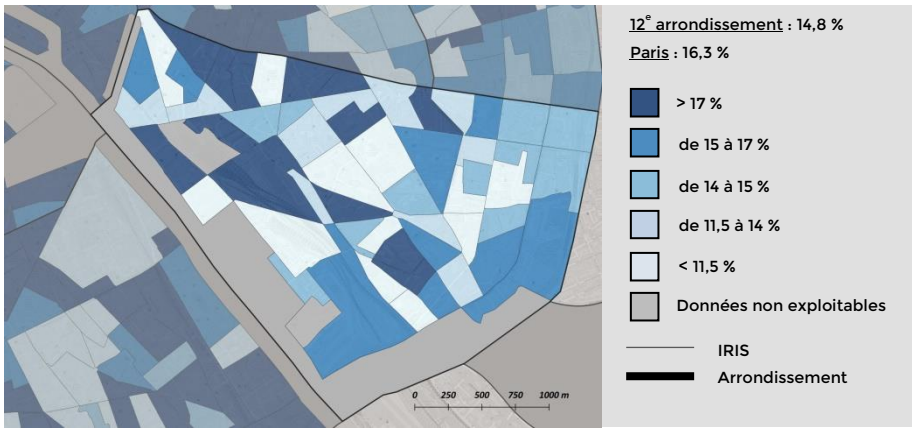

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif·ve·s en emploi, **15 % occupent un emploi à temps partiel en 2017, un taux inférieur à la moyenne parisienne** (- 1 point de pourcentage). Par rapport à 2012, l'emploi à temps partiel est en très légère hausse dans le 12e (+ 0,2 points de pourcentage) tandis qu'il diminue au sein de la capitale (- 0,7 points de pourcentage).

[12] L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Le taux chômage est plus élevé au sud et à l'est du 12e

En 2017 dans le 12e, **10,6 % des actif·ve·s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion inférieure à la moyenne parisienne (11,9 %) et quasi identique chez les femmes et les hommes.

Encadré 4 • La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Des disparités territoriales s'observent : **le taux de chômage varie par exemple de 8,9 % dans le quartier Nation – Picpus à 13,7 % dans celui de Vallée de Fécamp**. Plus globalement, les territoires les plus concernés par un taux de chômage élevé recoupent ceux qui sont confrontés à un taux de pauvreté plus important.

Carte 17 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017

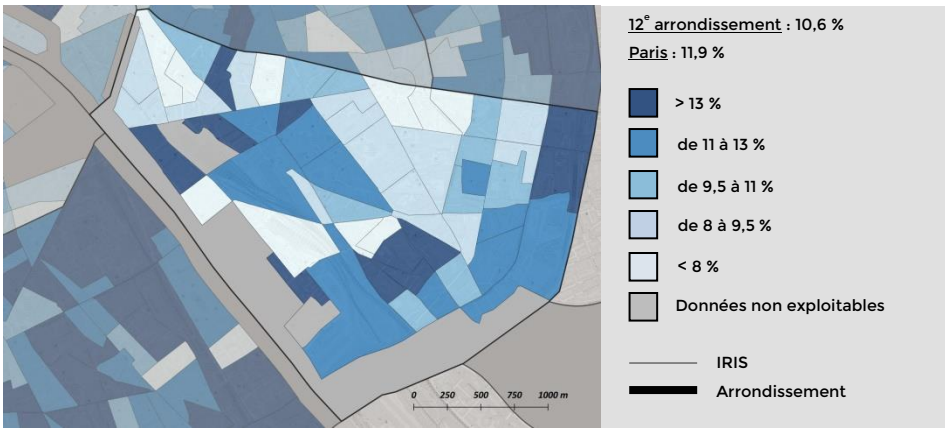

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes en demande d'emploi sont au chômage depuis moins longtemps qu'en moyenne au sein de la capitale

Le nombre de demandeur·euse·s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit·e·s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien·ne·s.

Au 31 décembre 2019, on décompte **12 780 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 65 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est légèrement plus faible à l'échelle de la capitale, à 64 %. Cette population est en moyenne **moins diplômée dans le 12e** : 57 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne. Certains quartiers se distinguent par **une surreprésentation d'individus sans diplôme, notamment celui d'Aligre – Gare de Lyon** (19 %, + 7 points de pourcentage par rapport à la moyenne du 12e).

En outre, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 12e se distingue du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve **une moins forte proportion d'inscrit·e·s depuis 2 ans ou plus** (30 %, contre 32 % pour les DEFM Parisien·ne·s) et **plus d'inscrit·e·s depuis moins de 6 mois** (37 %, contre 33 %). À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est toutefois marqué par **une diminution de la part de DEFM entré·e·s récemment dans le dispositif** (- 4 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur·euse·s dit·e·s « de très longue durée » (+ 3 points de pourcentage).

Répartition des DEFM ABC selon l'ancienneté du chômage en 2016 et 2019

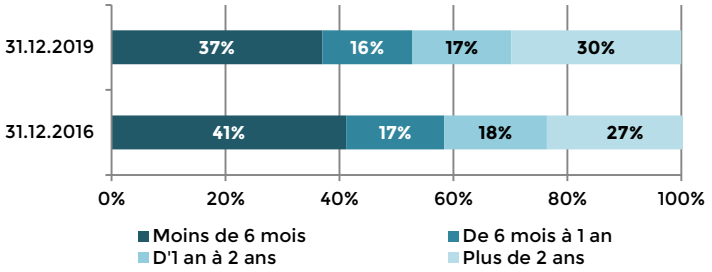

Source : Pôle emploi .

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est légèrement supérieure à celle de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016

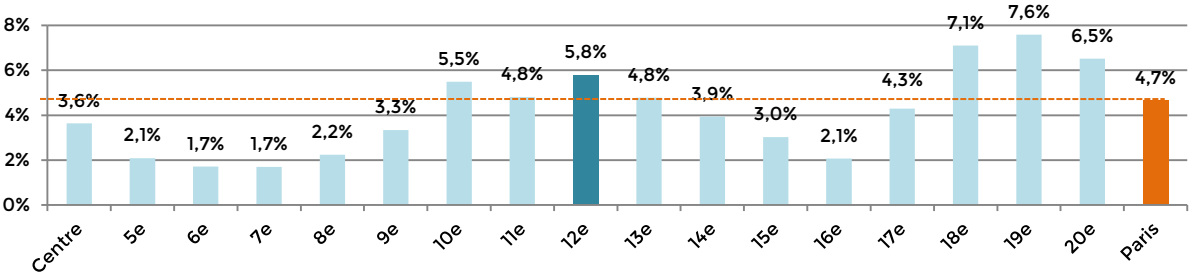

Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 5,8 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA, une proportion supérieure à celle de Paris (+ 1 point de pourcentage).

Entre 2016 et 2019, **le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 2 % au sein de l'arrondissement**, suivant la tendance de la capitale (- 3 %) à un rythme moins soutenu. Ainsi, le 12e est composé d'un peu moins de **5 600 foyers bénéficiaires du RSA** au 31 décembre 2019, qui abritent au total **près de 7 900 personnes**.

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut d'occupation au 31 décembre 2019

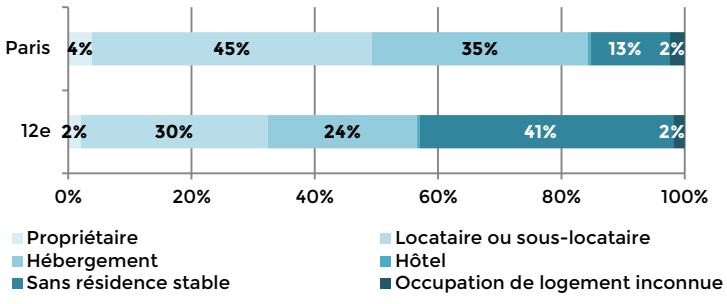

Source : Caf.

Le profil des bénéficiaires du RSA dans le 12e est assez proche de celui des Parisien·ne·s en termes d'âge : **les 45-64 ans représentent 41 % des allocataires** (une part importante au regard de leur poids dans la population totale de plus de 25 ans, bien plus faible, à 32 %), tandis que les 65 ans ou plus n'en constituent que 4 %. De façon bien plus marquée que dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 12e sont **majoritairement des hommes** (à 67 %, + 12 points de pourcentage par rapport à Paris).

Le profil des bénéficiaires du 12e se distingue aussi par une **proportion d'allocataires sans résidence stable bien plus forte qu'à Paris**, à 41 % contre 13 %.

Les aides extralégales et facultatives destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges :** elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 12e, 1 077 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de **la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la règlementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale** (*voir encadré 3*). En 2019, **1 219 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 12e.

Dans le 12e comme à Paris, la majorité des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE-ASE du CASVP en 2019

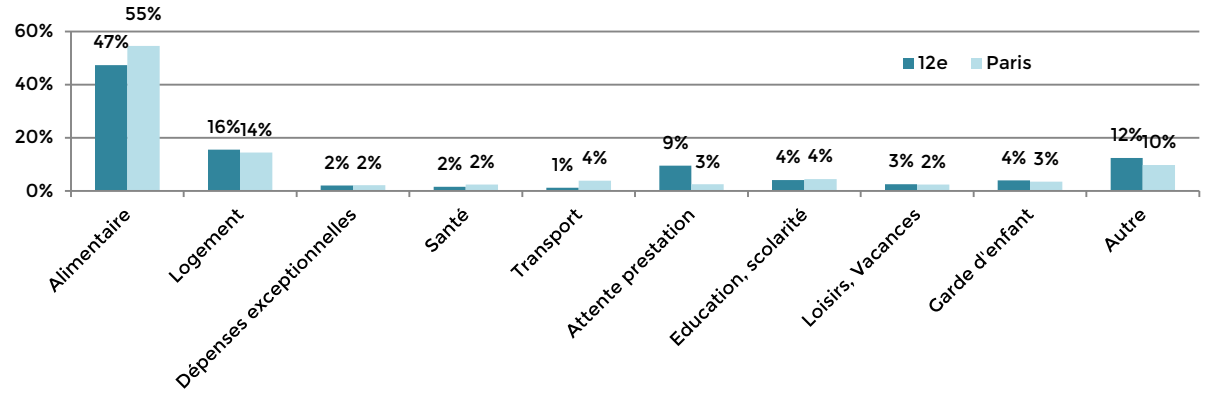

Sources : DSOL.

La dépendance aux prestations sociales est aussi marquée dans le 12e qu'à Paris

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (%)

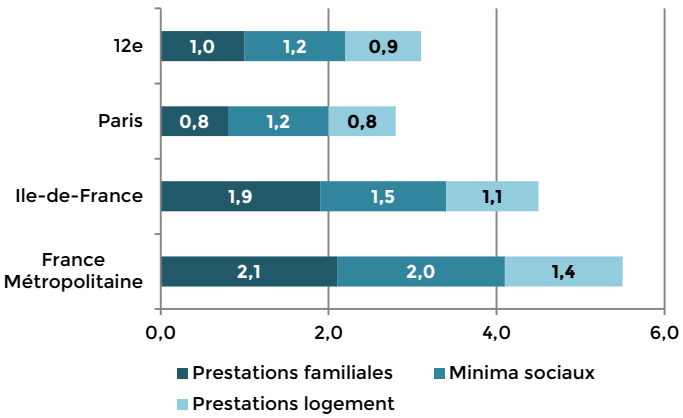

Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017

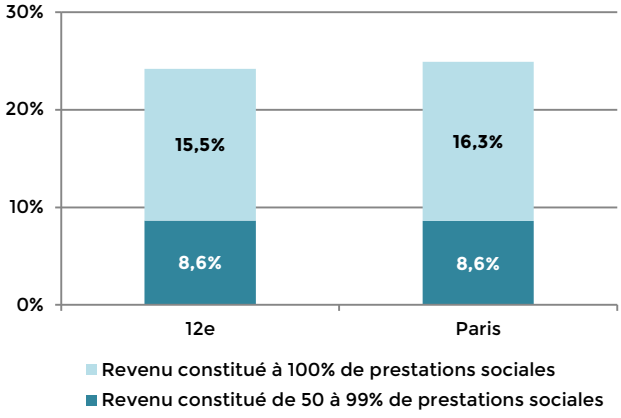

Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Comparés à leurs équivalents parisiens, les ménages du 12e bénéficient des mécanismes de redistribution dans des proportions similaires. Les prestations sociales et familiales composent ainsi près de 2,8 % du revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement, une proportion très légèrement supérieure à celles observées à Paris (2,7 %) et sensiblement inférieure à la moyenne francilienne (4 %) et métropolitaine (5 %). Elle a très légèrement progressé entre 2012 et 2017 (+ 0,3 points de pourcentage).

Dans le 12e arrondissement, **24,3 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 0,5 points de pourcentage par rapport à Paris) et **deux tiers d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations**. Cet indicateur dit de « dépendance aux prestations sociales » est lui aussi resté stable ces dernières années.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du 12e sont représentatives de celles des Parisien·ne·s

Pour rappel en 2017, on dénombre 20 000 jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans dans le 12e, soit 14,2 % de sa population – une proportion proche de celle de la capitale, à 14,5 %. Une tendance modérée à la diminution du nombre de jeunes sur les cinq dernières années s'observe dans l'arrondissement (- 3,9 %) comme à Paris (- 3,8 %).

Répartition de la population de 16-25 ans non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017

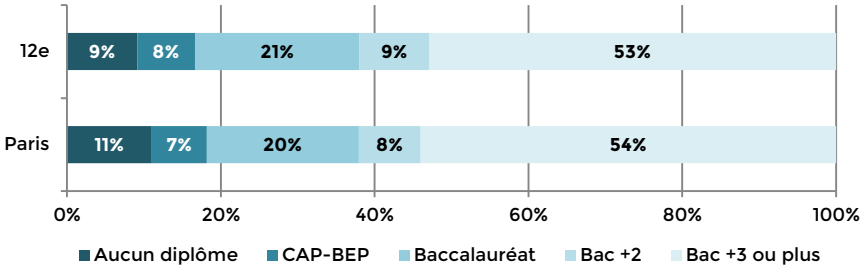

Source : Insee, RP 2017.

Dans le 12e en 2017, **68 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé·e·s, contre 70 % des Parisien·ne·s du même âge** ; un peu moins d'un quart de ces étudiant·e·s exerce une activité professionnelle en parallèle, contre un cinquième de l'ensemble des étudiant·e·s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **23 % des 16-25 ans du 12e sont en emploi**, contre 22 % des jeunes Parisien·ne·s. Enfin, **9 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation** (NEET[13]), comme à Paris. Les écarts entre l'arrondissement et la capitale sont donc faibles.

Parmi les individus de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de l'arrondissement sont un peu moins à avoir arrêté sans diplôme (9 %), par rapport à leurs équivalent·e·s Parisien·ne·s (11 %). Certains îlots enregistrent toutefois une forte proportion de jeunes sorti·e·s de système scolaire sans aucun diplôme : c'est le cas de **1 jeune sur 5 dans plusieurs îlots situés entre le Boulevard Soult et la frontière périphérique, à proximité de la Gare de Lyon et dans le quartier de Bercy**.

Le 12e compte une part de jeunes NEET quasi équivalente à la moyenne parisienne

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement

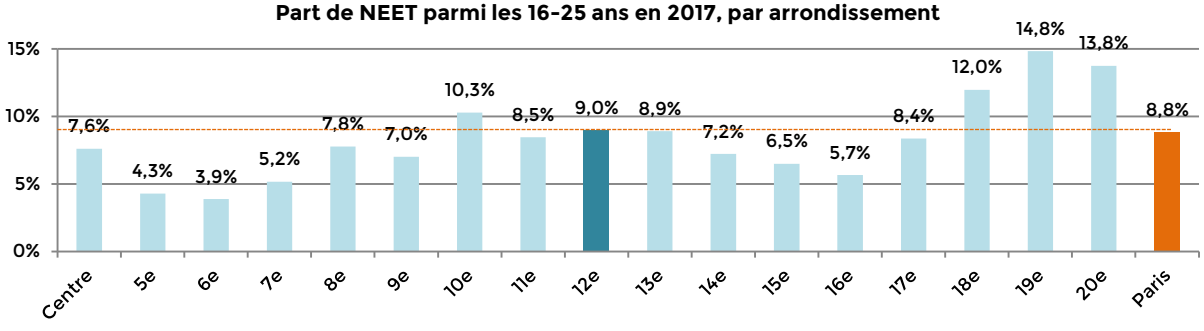

Source : Insee RP. 2017

[13] Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Les jeunes NEET sont considéré·e·s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. En termes de part de jeunes NEET parmi les 16-25 ans, le 12e se situe dans la moyenne parisienne : ils et elles sont près de 1 700 en 2017, soit **9 % des jeunes de l'arrondissement, contre 8,8 % à Paris**. En outre parmi la population NEET, 1 jeune sur 5 n'a aucun diplôme. C'est légèrement moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET.

Au sein de l'arrondissement, certains îlots des quartiers Bercy (12,5 % de jeunes NEET au total) et Vallée de Fécamp (12,5 %) sont plus fortement touchés par la problématique du chômage des jeunes. Le phénomène est plus rare dans les quartiers Aligre – Gare de Lyon (7,2 %) et Nation – Picpus (7,9 %). **Les écarts au global entre quartiers restent mesurés.** À noter que les jeunes NEET du 12e arrondissement résident un peu plus souvent chez leurs parents (59 %, contre 55 % en moyenne à Paris).

Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 419 personnes sans-abri ont été décomptées dans le 12e, dont 112 dans le Bois de Vincennes

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 25 au 26 mars 2021

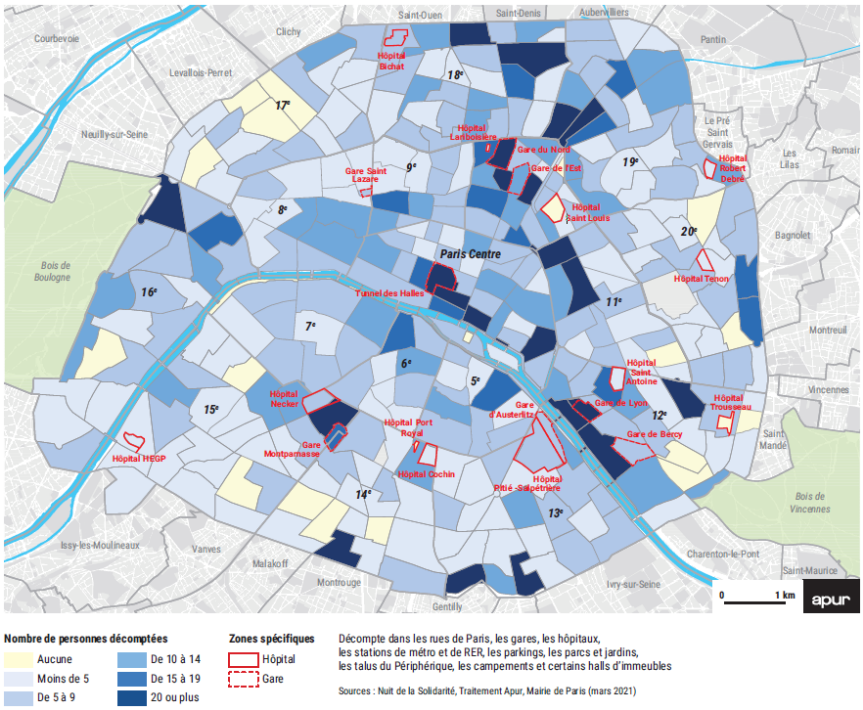

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 4e opération qui s'est déroulée la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 829 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 12e arrondissement, **419 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, dont 112 personnes dans le Bois de Vincennes. Les abords **des deux gares de Lyon et Bercy ainsi que de la place de la Nation** font parties des secteurs qui concentrent, cette nuit donnée, le plus de personnes sans-abri.

Le 12e est équipé de 1 633 places d'hébergement pérennes à destination des personnes sans domicile

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)

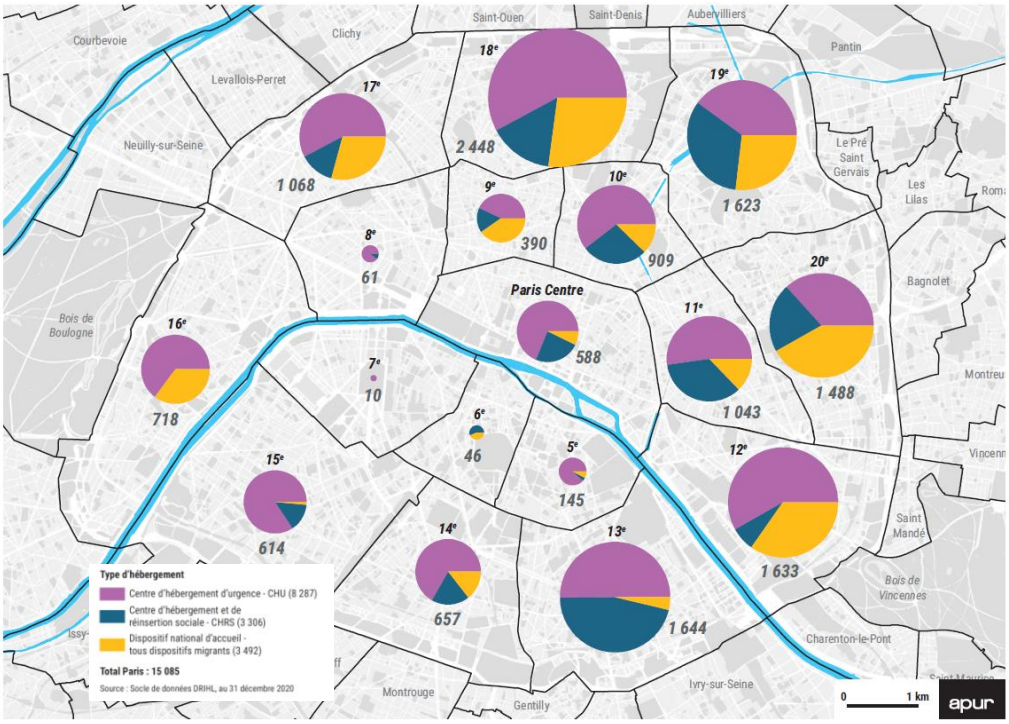

Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris

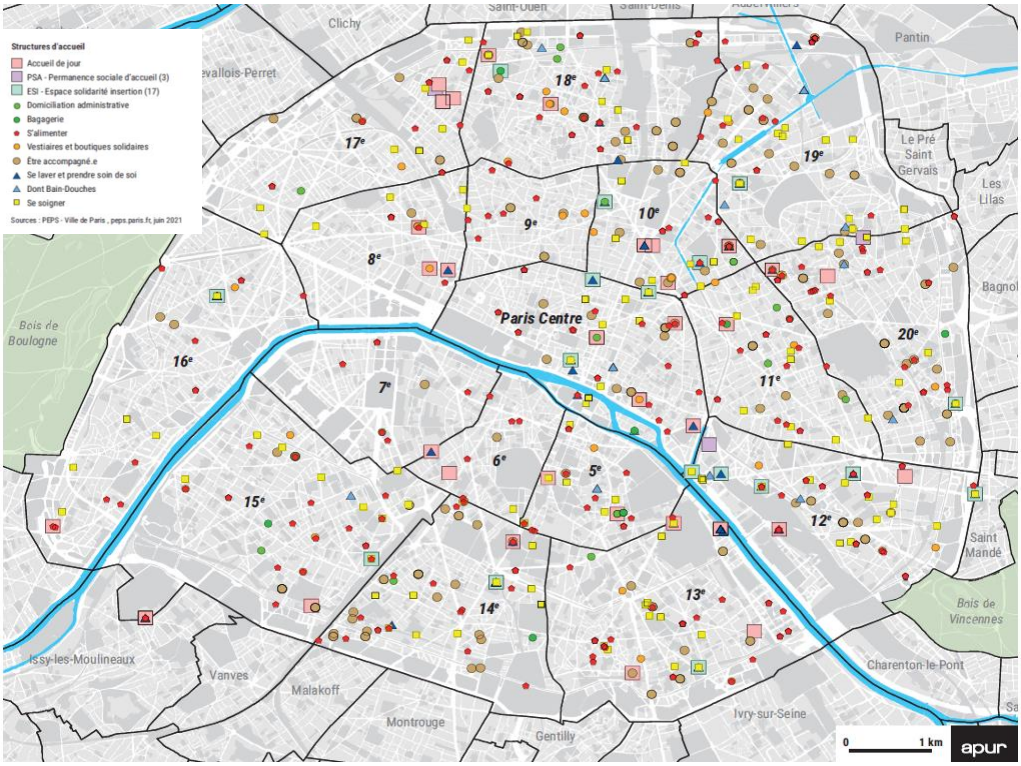

Personnes âgées

Démographie et mobilité

Le vieillissement de la population est marqué

En 2017, le 12e compte près de 32 300 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 14,3 % et 8,7 % de la population de l'arrondissement, contre 14,2 % et 7,8 % à Paris. **Les séniors sont donc un peu plus représenté·e·s dans le 12e.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée à l'est et au nord de l'arrondissement. C'est notamment le cas dans les quartiers de Bel-Air Sud et Nation – Picpus, où elles représentent respectivement 12,9 % et 10,6 % des habitant·e·s, ainsi que dans certaines IRIS de Bel-Air Nord et Vallée de Fécamp. À l'inverse, **elles ne constituent que 4,2 % de la population de Bercy.**

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017

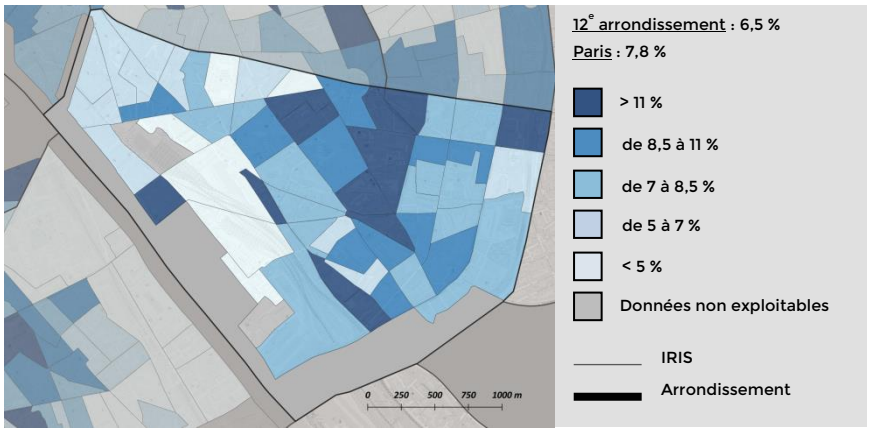

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors dans le 12e a progressé de + 1,4 %/an** en moyenne sous l'effet de l'augmentation des 65-79 ans (+ 2,1 %/an en moyenne sur la période) et des plus de 74 ans (+ 0,4 %/an en moyenne sur la période). Au total, l'arrondissement compte près de 2 200 séniors supplémentaires. À titre de comparaison, le nombre de séniors parisien·ne·s a progressé de + 0,8 %/an en moyenne sur les cinq dernières années du recensement. Ces évolutions s'inscrivent en outre **dans un contexte général de baisse de la population du 12e (- 0,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017)** et de la capitale (- 0,5 %/an). Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans Paris (+ 1,4 points de pourcentage) et plus fortement encore dans l'arrondissement (+ 2,2 points de pourcentage). On parle de vieillissement de la population.

Les séniors qui quittent Paris le font davantage pour entrer en établissement

Dans le 12e comme dans la capitale, **moins de 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017.** Parmi celles de l'arrondissement, 41 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 59 % dans une autre région française. Davantage d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (39 % dans le 12e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

Les séniors sont plus aisés au nord de l'arrondissement et plus précaires au sud

En 2017, **les personnes âgées du 12e présentent un revenu médian disponible par UC proche de celui des séniors parisien·ne·s** : dans l'arrondissement, il s'élève à 27 600 € annuels chez les 60-74 ans (+ 330 € par rapport à la capitale) et à 28 400 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (- 950 € par rapport à la capitale). L'évolution par rapport à 2012 est en outre légèrement **plus favorable dans le 12e** (+ 2,5 % et + 4,9 % respectivement pour les deux groupes d'âge sur toute la période) qu'au sein de la capitale (+ 2,3 % et + 4,5 %). Par ailleurs, **le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant·e·s du 12e s'élève à 29 200 €** (- 2 000 € par rapport à la Paris) en 2017. Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans (15 %) et des plus de 74 ans (8 %) dans l'arrondissement approche le taux de pauvreté des séniors parisien·ne·s (à 15 % et 10 % respectivement). **Le niveau de vie global des séniors du 12e est donc plus faible que celui de la capitale.**

Des disparités de revenus existent à l'échelle infra-territoriale et recoupent globalement celles de l'ensemble de la population : dans certains îlots au nord de l'arrondissement, le revenu annuel médian disponible par UC des séniors de plus de 74 ans est par exemple supérieur à 31 000 € ; à l'inverse, **dans le quartier de Bercy et à proximité du boulevard Soult et du périphérique, ce revenu est inférieur à 26 000 €**.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017

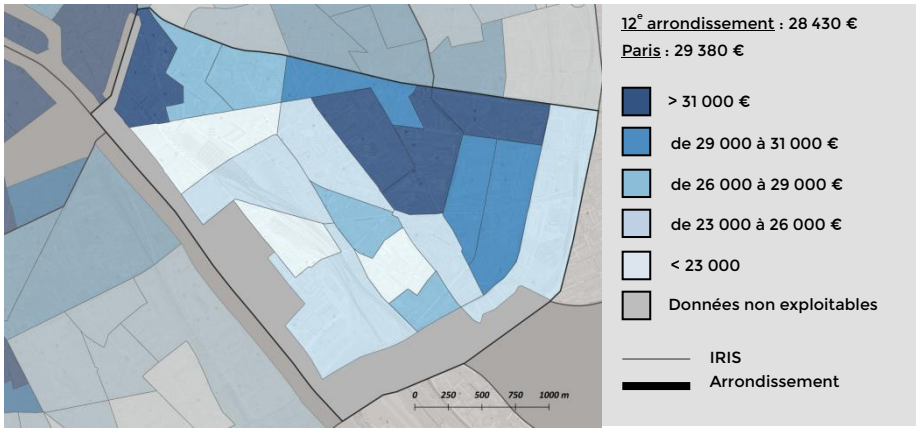

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est égale à la moyenne parisienne

En 2017, plus de 47 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont locataires (contre 41 % à Paris), ce qui représente environ 8 000 ménages. Parmi ces locataires, la moitié occupe un logement HLM.

Par ailleurs, parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, **0,9 % vivent dans un logement suroccupé**, soit 88 ménages – un taux équivalent à Paris.

Enfin, au sein des résidences principales du 12e, **2,2 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivent dans un logement inconfortable** (sans douche, ni baignoire), ce qui représente 244 ménages. À titre de comparaison, cette proportion est de 2,4 % à Paris.

Le 12e enregistre le taux de recours au minimum vieillesse équivalent à la moyenne

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019

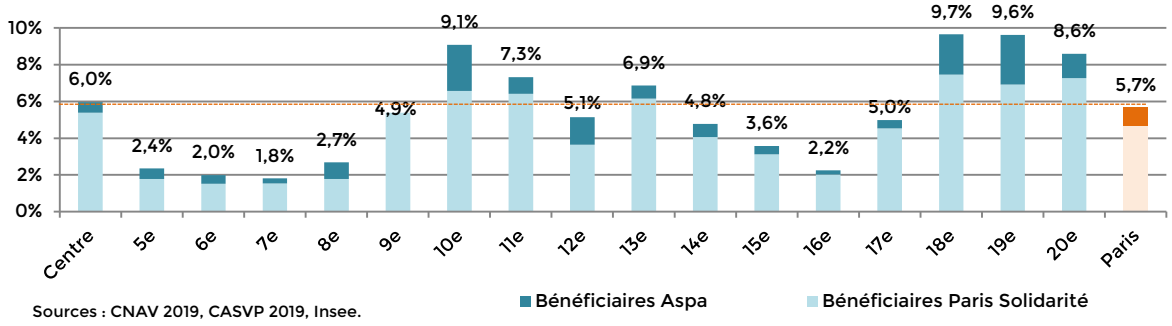

Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**.

En 2019, le 12e enregistre une proportion d'habitant·e·s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA relativement proche de la capitale : 1 300 séniors la reçoivent, soit 5,1 % des affilié·e·s au régime général, contre 5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, **71 % ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité**. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 3,4 %/an en moyenne dans le 12e, un rythme moins soutenu qu'à l'échelle de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9/an.

D'autres aides facultatives (voir *encadré* 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public sénior. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 32 % des personnes âgée de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 8 000 personnes. Cette proportion est proche de celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

Plus de la moitié des personnes âgées vivent seules et 1 sur 5 est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **54 % vit seule et 19 % est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors.** À titre de comparaison, la proportion de séniors seul·e·s est de 51 % à Paris et 1 sur 4 vit dans un logement trop grand.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017

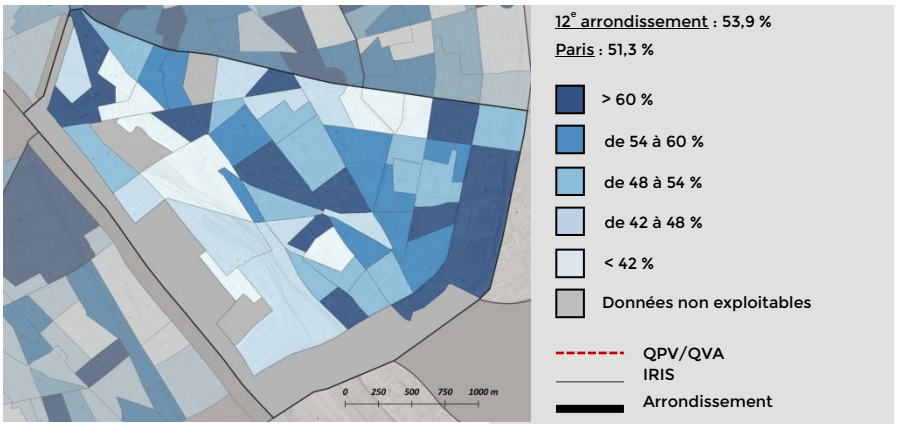

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement plus nombreuses dans le quartier Bel-Air Sud, où 62 % des séniors vivent seul·e·s. À l'inverse, elles sont moins nombreuses dans le quartier Bercy, où elles comptent pour 40 % des plus de 74 ans.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est moins importante qu'à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 3,2 dans le 12e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu plus de 3 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement**. En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus (+ 3,2 %/an en moyenne sur la période 2012-2017) et la baisse du nombre de 55-64 ans (- 1,2%/an), ce rapport a légèrement diminué dans le 12e par rapport à 2012 (-0,8). C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de **« cohabitation intergénérationnelle »**. Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 9 % se caractérisent par la présence d'un·e adulte de moins de 60 ans, contre 11 % à Paris.

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est un peu plus forte dans le 12e

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **4,5 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 12e arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 1 450 habitant·e·s – un taux légèrement supérieur à celui observé à l'échelle de la capitale, à 3,8 %.

Comme à Paris, les bénéficiaires de l'APA sont 22 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, *voir encadré 5*).

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, **les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors** (*voir encadré 6*) **est le plus élevé se situent essentiellement à l'est de l'arrondissement** : il s'agit des TRIRIS situés entre le boulevard Soult et la frontière parisienne, à proximité de la place de la Nation ou encore proche de la Porte de Charenton. À l'inverse, les quartiers de Bercy et Aligre – Gare de Lyon sont moins exposés à la vulnérabilité de leurs séniors.

Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (ii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

Carte 25 · Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS en 2017

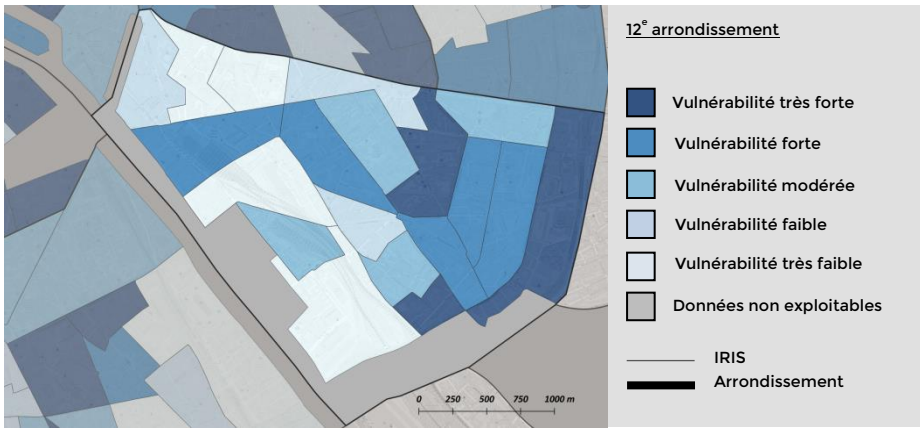

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destiné aux séniors

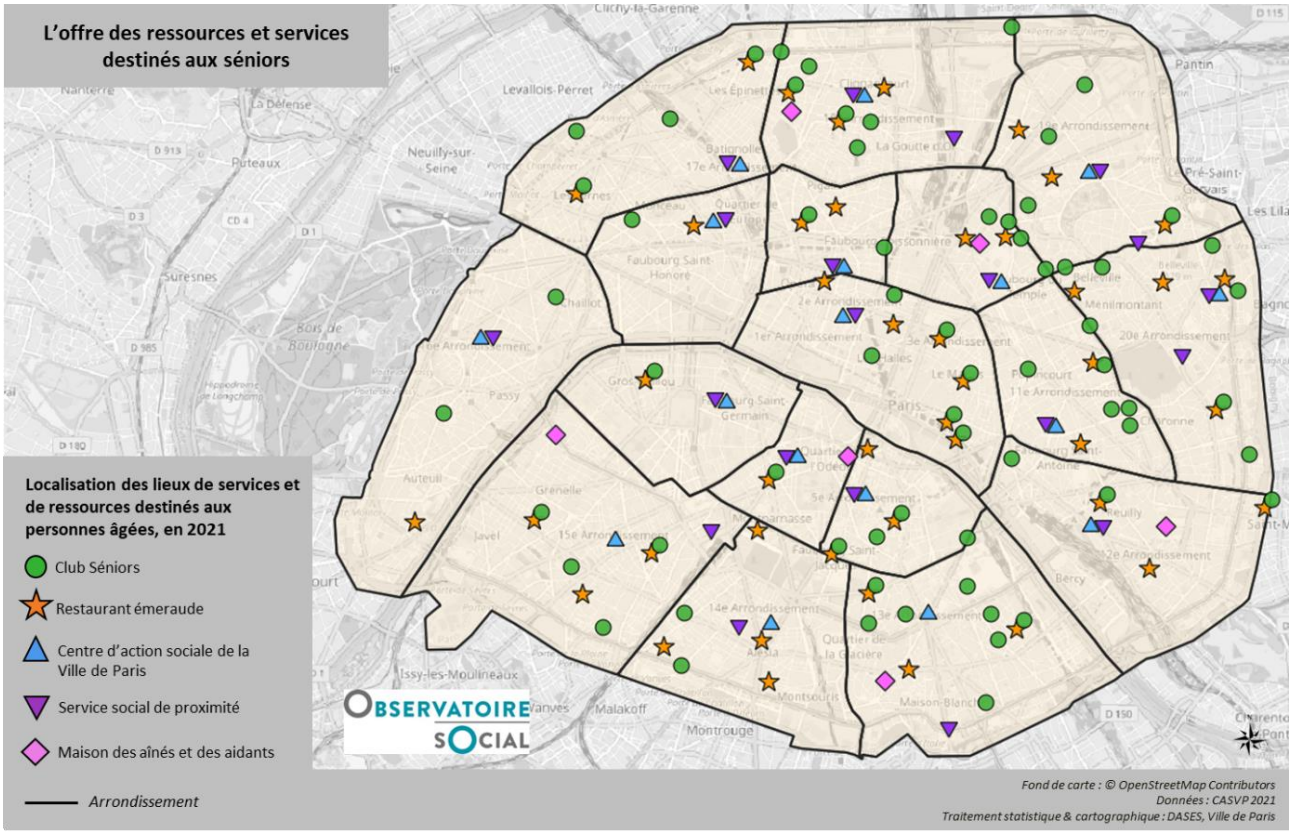

Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors

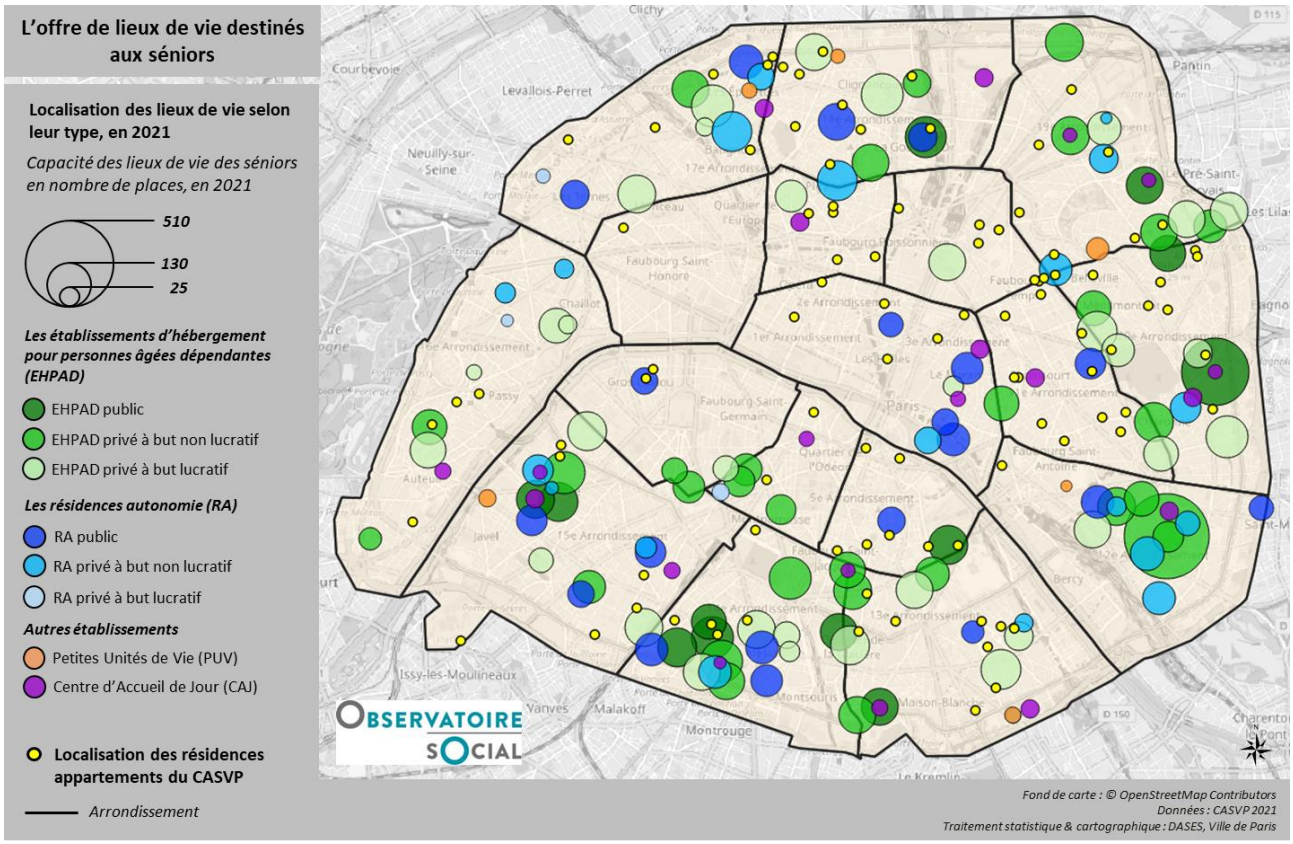

Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap un peu surreprésenté·e·s

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé·e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 12e se distingue de celle de la capitale par une **représentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH relativement importante.** En 2019, 719 enfants réparti·e·s dans 665 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **28 ‰ de l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 0-19 ans** – contre 24 ‰ à l'échelle parisienne. Leur effectif a progressé de + 9 % par rapport à 2015 (+ 60 individus).

Carte 25 · Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

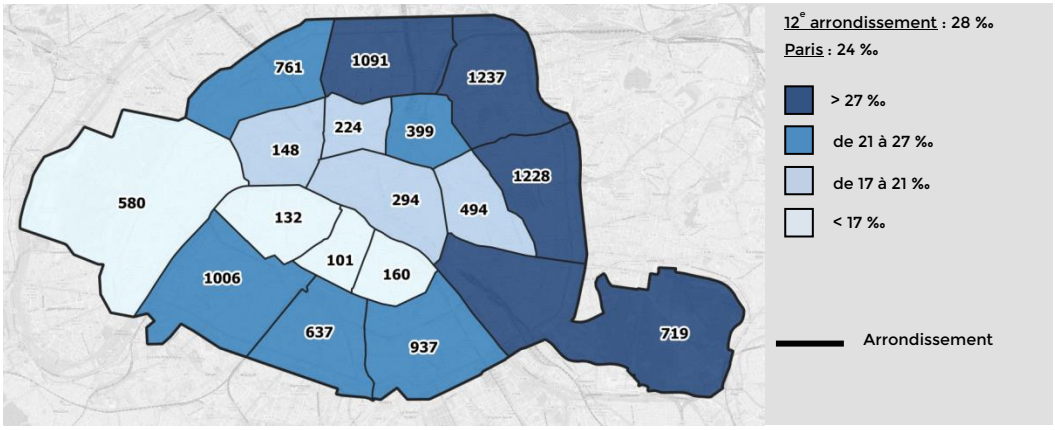

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, **12 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé·e·s de moins de 6 ans** dans le 12e, une proportion proche de celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 30 %). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À l'inverse,

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH par classes d'âge en 2019

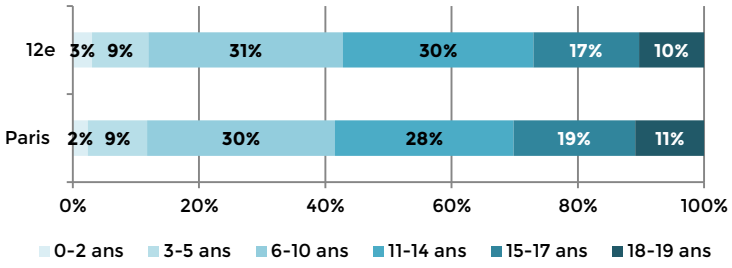

Source : Caf.

les 6-10 ans et les 11-14 ans constituent les groupe d'âges le plus représentés parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (31 %), les 15-19 ans (30%). Cette distribution par âge est proche de la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 40 % des enfants allocataires **vivent au sein d'une famille monoparentale** (+ 3 point de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que **60 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée** (- 3 point de pourcentage).

Un quart des familles allocataires sont confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, **le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élève à 2 200 € dans le 12e arrondissement**, un montant légèrement au-dessus de celui que l'on observe à Paris (+ 200 €). **Par ailleurs, 24 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté**, une proportion un peu plus faible que dans la capitale (25 %) et à un niveau en légère augmentation par rapport à 2015 (21 %).

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, **43 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf** (+ 4 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; 75 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (+ 2 points de pourcentage) ; et 46 % perçoivent l'aide Paris Logement (+ 5 points de pourcentage).

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap est légèrement supérieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé·e·s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (*voir encadré 7*) et de revenu.

En 2019, 2 416 adultes réparti·e·s dans 2 385 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 12e, soit **29 ‰ des personnes âgées de 20-64 ans** – contre 22 ‰ des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Comme au sein de

la capitale, le nombre d'adultes percevant l'AAH est en légère hausse dans l'arrondissement (+ 5 %). Dans l'arrondissement comme à Paris, **63 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (*voir encadré 6*).

Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019

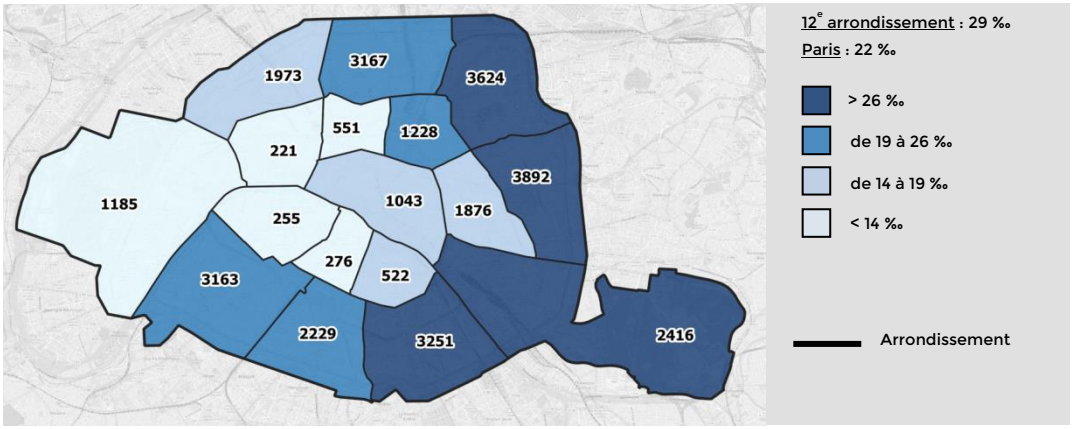

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH vivent seules et sont un peu plus jeunes qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019

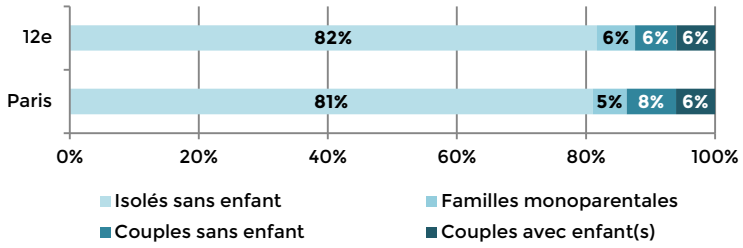

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par classe d'âge en 2019

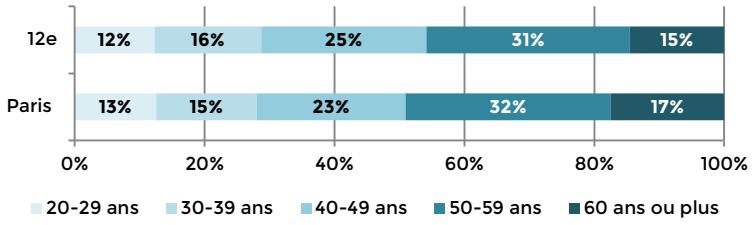

Source : Caf 2019.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 12e vivent seul·e·s et sans enfant en 2019 (82 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)[14].

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont globalement plus jeunes qu'à Paris : les moins de 50 ans constituent en effet 53 % de l'effectif des allocataires dans le 12e (+ 4 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de 60 ans ou plus en représentent 15 % (- 2 points de pourcentage).

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 12e sont 44 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion quasi équivalente à la moyenne parisienne et en légère diminution par rapport à 2017 (- 1 point de pourcentage).

[14] À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1er octobre 2023.

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est supérieure à celle de la capitale

Répartition des prestations PCH, par type de prestation, en 2017

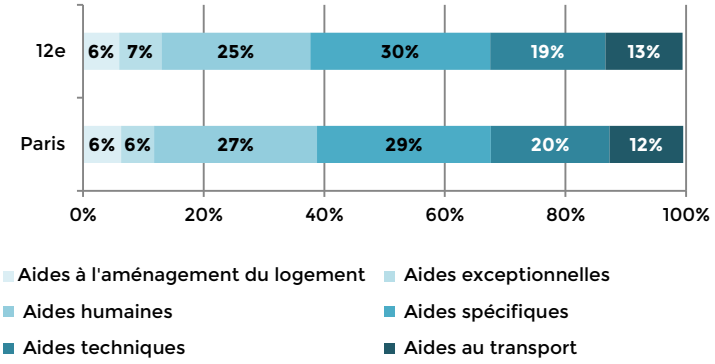

Le nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants

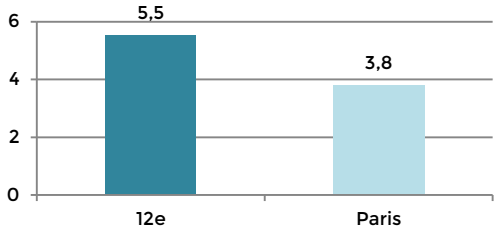

Source : DSOL 2019.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle**.

En 2017, **916 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 12e**, soit 5,5 ‰ des habitant·e·s de l'arrondissement – une proportion proche de celle de la capitale, à 3,8 ‰. Plus de 91 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 9 % sont hébergé·e·s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé·e·s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public proche de celui de l'AAH

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de **l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées),** qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le 12e, elle est attribuée à 729 personnes en 2017**. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ont globalement le même âge dans l'arrondissement qu'à Paris et leur profil se rapproche de celui des bénéficiaires de l'AAH.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 12e est inférieur à celui de Paris

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 379 habitant·e·s du 12e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 16 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est sensiblement inférieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019

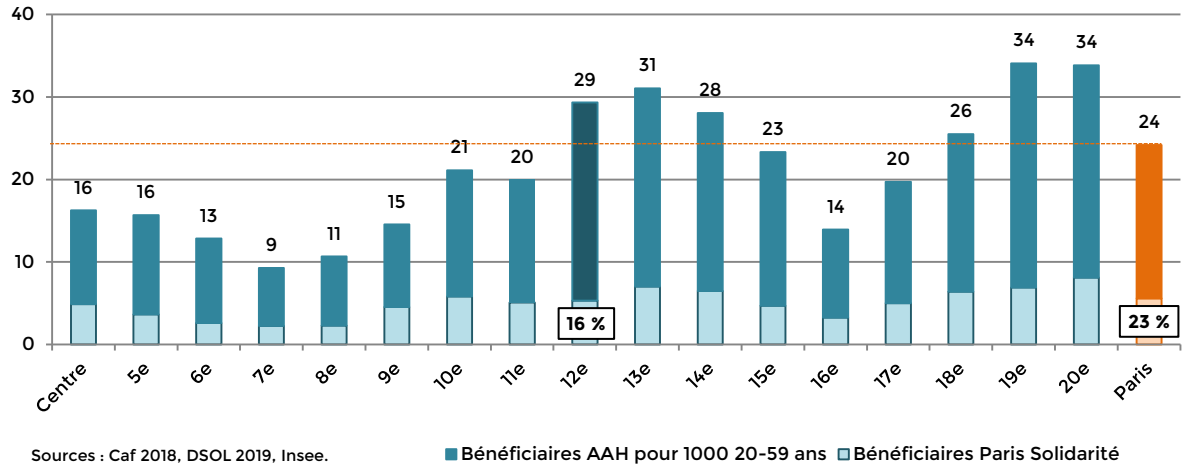

Sources : Caf 2018, DSOL 2019, Insee.

Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

Le 12e abrite de nombreux foyers d'accueil médicalisés, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap…

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris

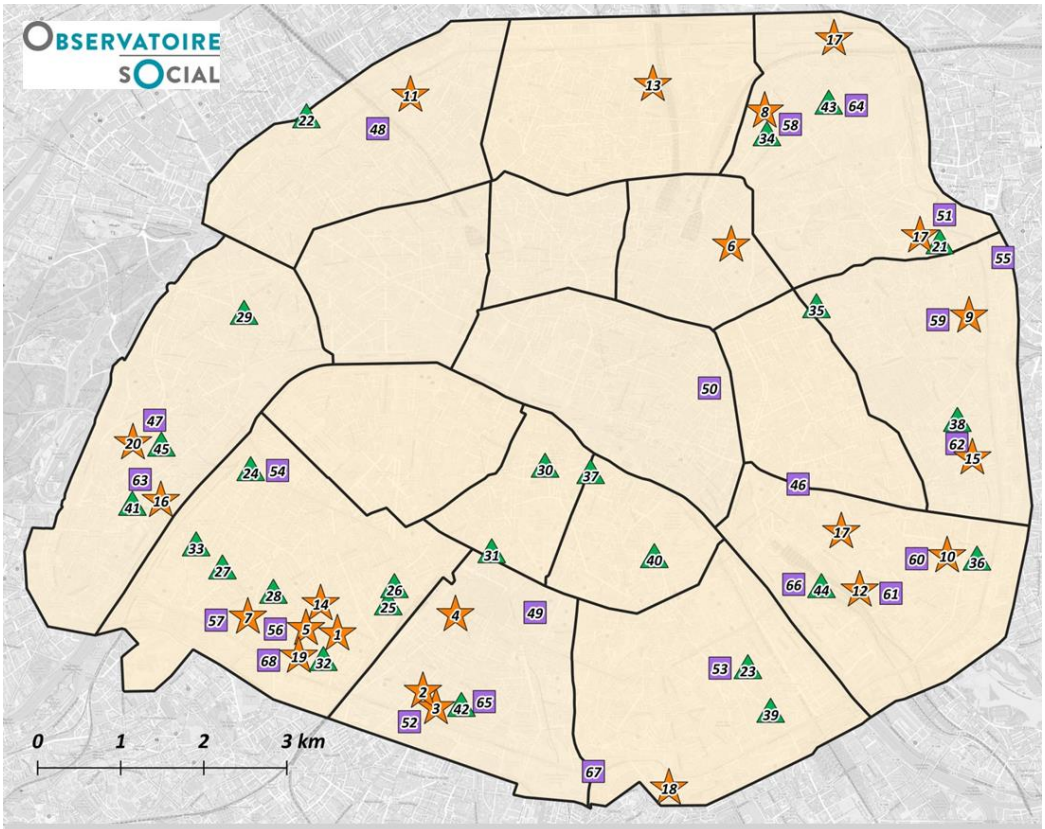

Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Simone Veil	33
2	Sainte Geneviève	66
3	Anne Bergunion	31
4	Résidence du Maine	56
5	Arche à Paris	15
6	Ecluses	30
7	Sainte Germaine	30
8	Pont de Flandre	8
9	Brunswic	20
10	Dumonteil	13
11	Batignolles	40
12	La Planchette	15
13	Centre Robert Doisneau	45
14	Romain Jacob	38
15	Maraichers	56
16	Foyers du 16éme	40
17	Fam Hors les Murs / Une maison en plus	20
18	Jean Faveris	60
19	La maison de Pénélope	17
20	Calvino	20

Note :
L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents dans les 12e (4 places) et 19e (16 places) arrondissements.

Foyers d'hébergement (FH)

21	Résidence Monténégro	32
22	Bernard Lafay	31
23	Michelle Darty 13	10
24	Michelle Darty 15	18
25	Jean Escudié	31
26	Marie-José Chérioux MJC	27
27	Turbulences	13
28	Arche à Paris 15ème	21
29	Arche à Paris 16ème	6
30	Resolux St Germain St Jacques	23
31	Les Pléiades	20
32	Simone Veil	3
33	Apollinaire	23
34	Pont de Flandre	9
35	Michel Cahen	41
36	Dumonteil	5
37	Espérance	21
38	Plein Ciel	38
39	Marco Polo	20
40	REA Colliard	16
41	Foyers du 16éme	40
42	Jean Moulin	15
43	Barbanégre	54
44	Bercy	18
45	Calvino (ex studio mozart)	8

Foyers de vie (FV)

46	Les Petites Victoires	6
47	Calvino	30
48	Retraite du 17ème (Bernard Lafay)	17
49	Miryam	26
50	Marie Laurencin	20
51	Résidence Monténégro	8
52	Saint Paul	6
53	Michelle Darty 13	15
54	Michelle Darty 15	6
55	Saint Joseph	36
56	Arche à Paris	8
57	Sainte Germaine	49
58	Pont de Flandre	7
59	Brunswic	40
60	Dumonteil	17
61	La Planchette	8
62	Camille Claudel	29
63	Foyers du 16ème	45
64	Barbanégre	10
65	Choisir son Avenir	12
66	Bercy	33
67	Kellermann	50
68	La maison de Pénélope	12

… et plusieurs établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris

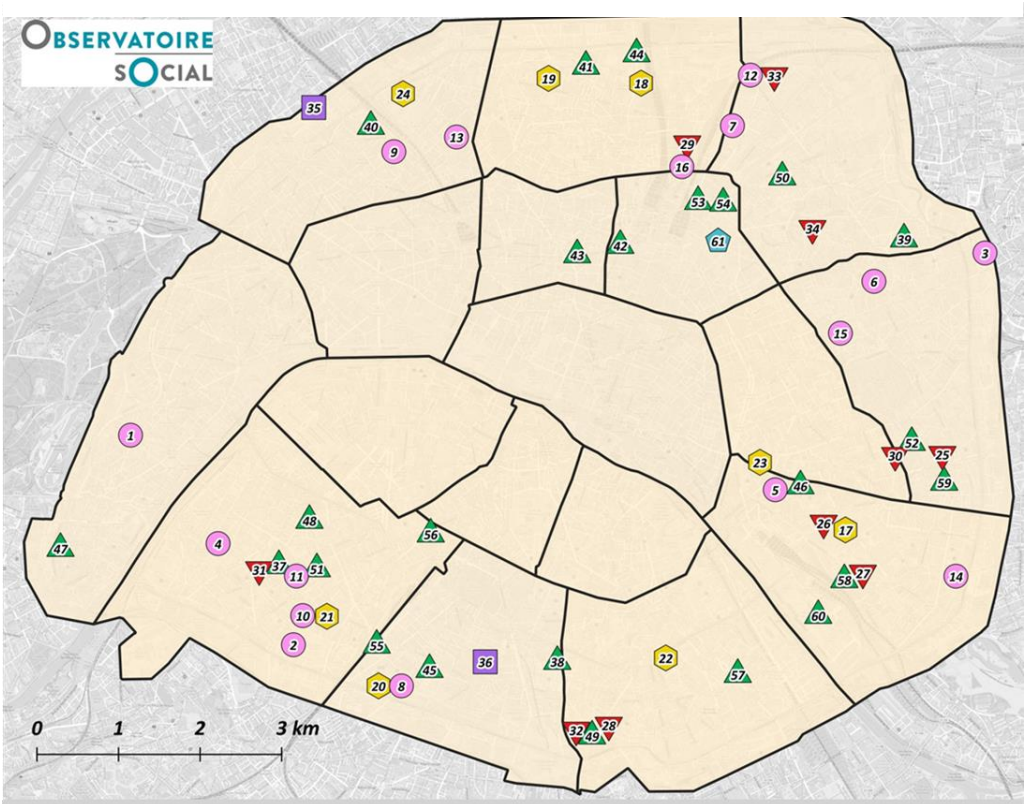

Centres d'activités de jour (CAJ)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Mozart (rattaché au FV Calvino)	8
2	La Maison de Pénélope	6
3	Saint Joseph	24
4	CAJ-PSV	37
5	Robert Job	25
6	LES RIGOLES	40
7	Suzanne Aussaguel	45
8	Les Colombages	28
9	Cardinet	18
10	ASEI	40
11	Arche à Paris	19
12	Pont de Flandre	22
13	Bernard et Philippe Lafay	18
14	Dumonteil	18
15	Ménilmontant	35
16	L'ADAPT Les Trauma crâniens	36

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

17	La Note bleue	25
18	Centre Robert Doisneau	15
19	CAJM Atypique - Le Relais	15
20	Les Colombages	20
21	Simone Veil	16

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

22	ASM13	10
23	Les Petites Victoires	12
24	Batignolles	6

SAMSAH

25	Samsah SOS Solidarité	30
26	La Note bleue	15
27	La Planchette	30
28	Prepsy	40
29	Falret	43
30	Charonne	35
31	La Maisonnée	20
32	APF	60
33	Pont de Flandre	35
34	Croix Saint Simon	40

Sections d'Adaptation Spécialisées (SAS)

35	Turbulences	12
36	Bernard Wybo	30

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

37	Vie et Avenir	31
38	Epi Insertion	40

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

39	Maison des Champs	45
40	Saussure (Bernard Lafay)	24
41	Championnet	70
42	Iris Paris	65
43	Cadet	57
44	L'ADAPT – logements adaptés	40
45	Valentin Hauy	35
46	Falret	95
47	Gustave Beauvois	80
48	Roussin	89
49	APF	20
50	Aides	35
51	Arche à Paris	10
52	Arcat	105
53	Imaj	50
54	Centre Lionel	50
55	Logis	13
56	Aurore 15	50
57	Aurore 13	50
58	La Planchette	20
59	AMSAD 20	55
60	Didot Accompagnement	55

Service expérimental

61	Service de répit	12

Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire est partiellement couvert par la prévention spécialisée

Un peu plus de la moitié du 12e arrondissement est couverte par un territoire de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention, l'**association Feu Vert est** en charge du secteur. Celui-ci comprend environ 7 300 jeunes de 12 à 21 ans en 2019 selon le dernier recensement de l'Insee.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris en 2019

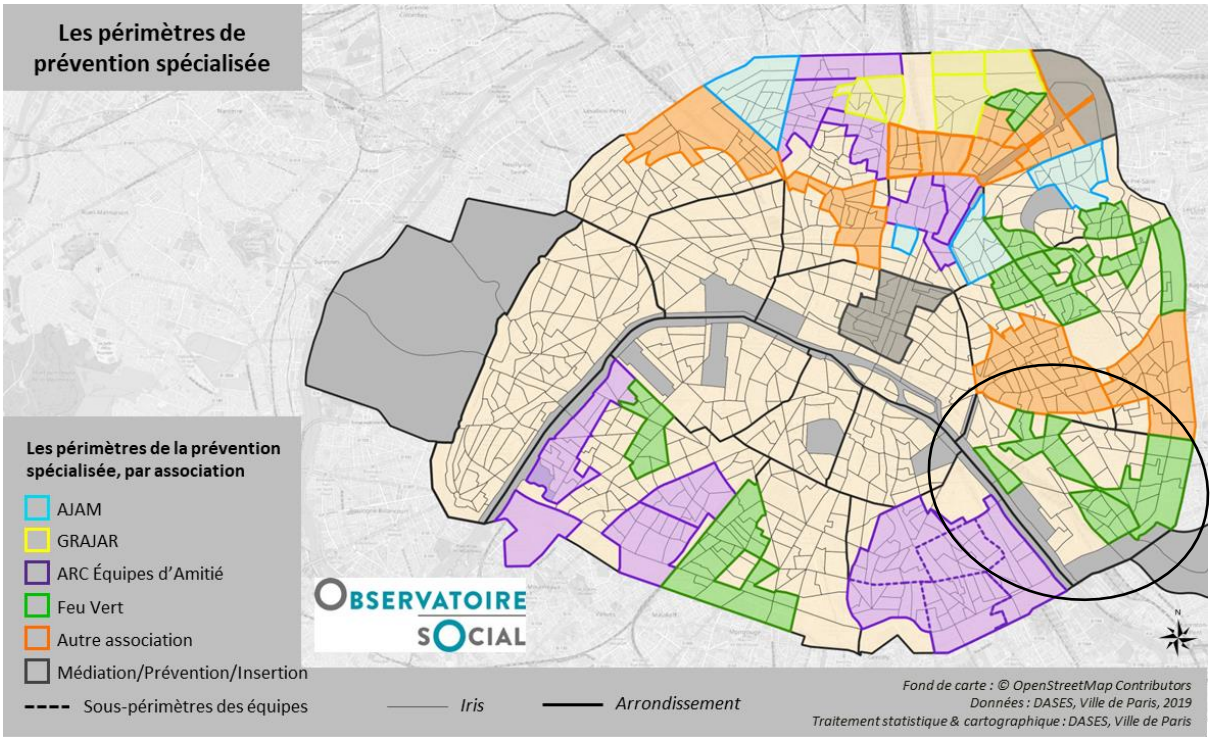

En 2018, les quatre équipes des clubs de prévention spécialisée ont **accompagné 1 239 enfants et jeunes**, **dont 740 suivi·e·s individuellement** par les professionnel·le·s intervenant sur le territoire (13 équivalents temps plein).

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 780 enfants ont été accompagnées par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif·ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **777 enfants et leurs familles ont été accompagné·e·s** par un service social scolaire, un chiffre en légère baisse sur les deux dernières années (- 5 %).

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

En 2021, 258 informations préoccupantes relatives à 422 mineur·e·s du 12e arrondissement ont été remontées au titre de la protection de l'enfance

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, *voir encadré 8*) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e résidant dans la capitale.

En 2021, **258 informations préoccupantes relatives à 422 mineur·e·s du 12e arrondissement** ont été traitées par la CRIP.

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2018

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur·e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 648 informations préoccupantes relatives à 5 684 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (1 sur 3), devant les suspicions de violences sexuelles (13 %), les carences éducatives (9 %) et les violences conjugales (9 %). Parmi les situations reçues, 46 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 868 signalements ont été adressés au Parquet des mineurs à Paris en 2021.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2019, **1 219 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 12e (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 59 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2019, **41 familles accompagnées** dans le 12e arrondissement en ont été bénéficiaires.

Environ 13 mineur·e·s sur 1 000 bénéficient d'une action éducative

À la fin de l'année 2019, **300 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Celles-ci sont composées à 61 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à 39 % d'actions éducatives à domiciles (AED, *voir encadré 9*). Au total dans le 12e, 13,3 ‰ des mineur·e·s bénéficient d'une action éducative. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne parisienne, à 10,8 ‰. En quatre ans, le nombre de mesures éducatives a progressé de + 5 % dans le 12e.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019 (pour 1000 enfants)

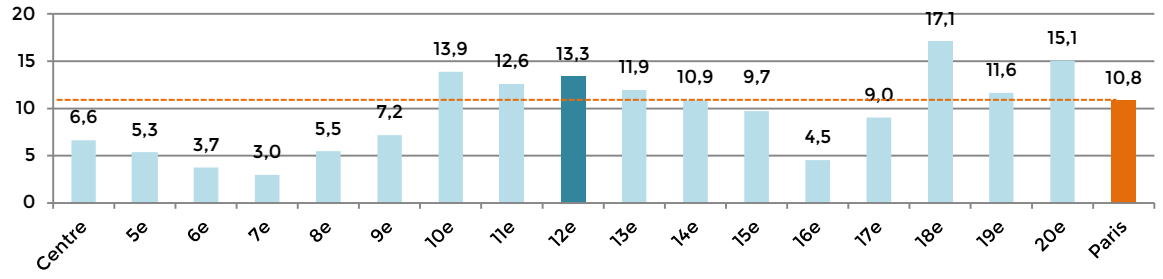

Sources : DSOL. au 31 décembre : Insee RP 2017.

Les mesures de protection de l'enfance peuvent aller jusqu'au placement

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.**

Parmi ces mesures, **143 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 12ème**. L'arrondissement enregistre une proportion de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement dans la moyenne parisienne **: 6,4 ‰ des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 12e, contre 5,8 ‰ à Paris.**

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019 (pour 1000 enfants)

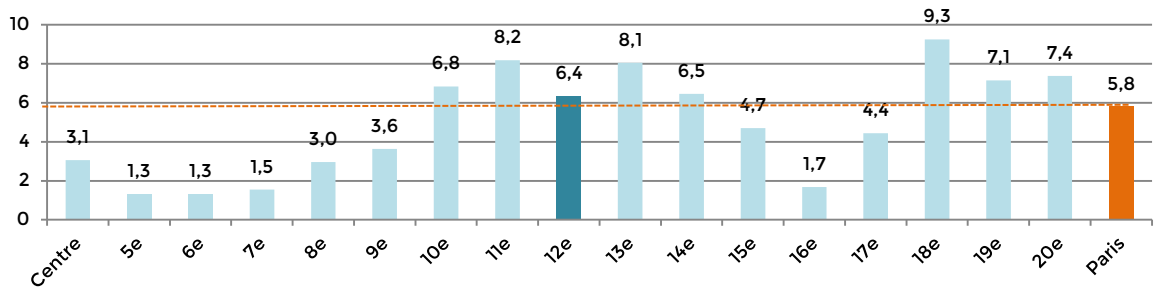

Sources : DSOL. au 31 décembre : Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021

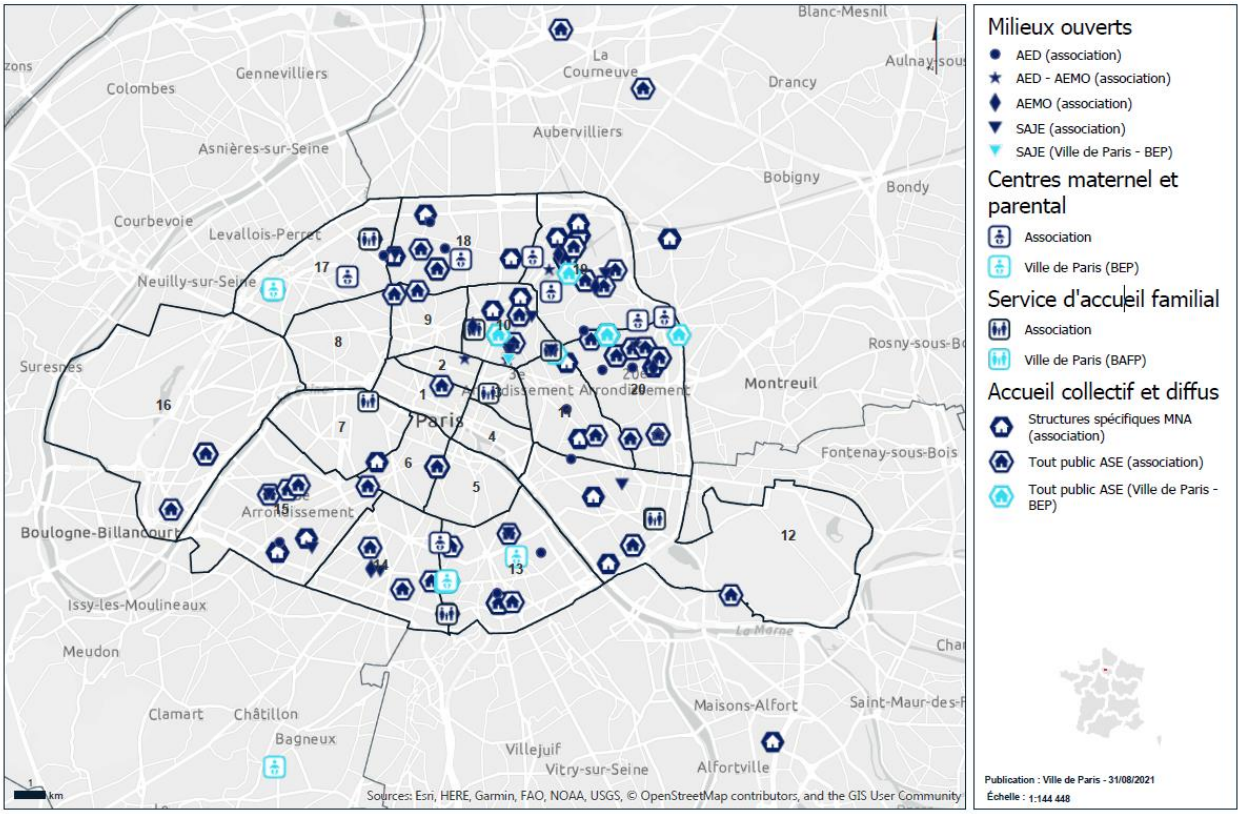

Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021

Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé un euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr

Janvier 2023